

ANNALES

8° 84. 879

DE

SAINT-LOUIS-DES-FRANÇAIS

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DES ÉTUDES ET TRAVAUX DES CHAPELAINS

In omni opere bono fructificantes
et crescentes in scientia Dei.

S. Paul. Colos. 1. 10.



VI^{me} Année - ~~I^{er} Fascicule~~ - Octobre 1901 - Sept. 1902 (Paul)

et VII^{me} Année 1902/1903 (4 articles)

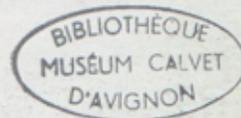
ROME

CHEZ LE SUPÉRIEUR
DE S^t. LOUIS-DES-FRANÇAIS.

PARIS

CHEZ OUDIN, ÉDITEUR
Rue Mézières, 10.

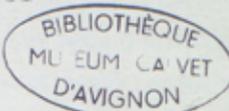
1901.



Chanoine Edmond ALBE

AUTOUR DE JEAN XXII

JEAN XXII ET LES FAMILLES DU QUERCY



Ce ne sont ici que de simples notes, prises au cours de recherches pour un pouillé complet du diocèse de Cahors. La plupart sont tirées des Archives du Vatican, qui ont déjà fourni tant de choses nouvelles à l'histoire; elles ne sont pas toutes inédites, puisque nous avons mis à contribution la plupart des recueils déjà formés, comme *Theiner*, *Bliss*, ou la collection publiée par l'Ecole française de Rome; mais peut-être le rapprochement de certains noms groupés pour la première fois autour de Jean XXII éclairera-t-il d'un peu plus de lumière les origines du célèbre pape quercynois. La lumière sera-t-elle jamais complète? C'est le secret de Dieu sait quelles Archives. Celles du Vatican et celles de Naples renferment encore bien des documents inconnus ou inexplorés. D'autres trouveront plus que nous, et peut-être nous-mêmes trouverons-nous aussi de quoi nous compléter et nous corriger. Quoi qu'il en soit, par la lecture de ces simples notes, on pourra se convaincre qu'il y a beaucoup d'erreurs sur les commencements de Jacques Duèse (1) dans les travaux de Bertrand (2), de l'abbé Martin,

(1) Nous écrivons *Duèse*, parce que c'est l'orthographe la plus usitée; mais nous ferons observer que d'après les règles phonétiques la prononciation et par suite l'orthographe actuelle devraient être *Deuse*, comme d'ailleurs on écrit souvent, comme on écrivait même au XIV^e siècle quelquefois. Si la prononciation de ce nom avait été vraiment *uèse*, on ne trouverait pas toutes les formes latines en o ou en eu, quand le nom est dédoublé: de *osa*, de *ossa*, de *osia*, de *eusa*; mais ce n'est pas ici le lieu de faire une dissertation de plus sur le nom de famille de Jean XXII.

(2) Bertrand, *Recherches historiques sur... Jean XXII*, Paris, 1854.

le célèbre orientaliste (1), de l'abbé Verlaque (2), même de Baluze (3) et de tant d'autres. Nous n'avons pas cherché à les relever, sauf pour certains détails: chez tous d'ailleurs il y a quelque chose de bon à prendre; et leurs erreurs s'expliquent en grande partie par le manque de documents. Comme l'indique le titre, ces notes vont grouper autour de Jacques Duèse, autour de Jean XXII, certains personnages, presque tous quercynois comme lui, et nous espérons que sa figure ressortira d'elle-même de tout ce que nous pourrions dire sur ses protecteurs, ses parents ou ses amis.

On pensera sans doute, avec plus d'un contemporain, que Jean XXII a prodigué d'une façon exagérée aux membres de sa famille les faveurs pontificales. Nous ajouterons même que ce ne fut pas seulement pour sa parenté, mais pour son pays natal qu'il se montra si complaisant et si prodigue: les registres sont pleins de noms de Quercynois mis par leur puissant compatriote dans des positions plus ou moins brillantes. Nous n'entreprendrons pas de faire l'apologie de Jean XXII à ce point de vue et de recommencer l'œuvre de Laurent Guerici (4). Nous croyons qu'il y a eu exagération de sa part et qu'il mérite le reproche de népotisme. Mais il ne le mérite pas plus que tel autre pape d'Avignon ou de Rome, et l'on est bien forcé de reconnaître que tous ses choix ne furent pas malheureux. Il savait bien d'ailleurs reconnaître le mérite de chacun, et l'on verra par exemple que s'il a conféré même les honneurs les plus élevés de l'Eglise à quelque parent, par pur esprit de

(1) Abbé Martin, *Origine de Jean XXII* dans la *Revue des quest. hist.*, 1^{er} avril 1876.

(2) Abbé Verlaque, *Jean XXII, sa vie et ses œuvres*, Paris, Plon, 1883.

(3) Baluze, *Vita pap. avinion.*, 2 vol. in-4°; 1^{er} volume surtout.

(4) Clerc de Liège, cité par Baluze, I, col. 690.

famille, il n'a jamais confié de mission diplomatique, de mission quelque peu importante, qu'à ceux dont il avait pu apprécier le talent. S'il fait d'Imbert Dupuy un cardinal, il ne lui donne aucune charge; au contraire il fait de Bertrand du Pouget ou de Gaucelin (1) de Jean des légats dont vraiment le rôle ne fut pas sans importance ni sans mérite.

PREMIÈRE PARTIE

Avant le Pontificat

CHAPITRE I^{er}

De Cahors à Naples.

I. — *L'Église Saint-Barthélemy.*

Les Archives du Vatican nous donnent non seulement la certitude du lieu de naissance de Jacques Duèse, mais nous font même connaître dans quelle église il fut baptisé. Et l'on pouvait bien s'en douter un peu. Le savant abbé de Foulhiac, dont la Chronique manuscrite (2), d'ailleurs généralement sûre, a malheureusement le défaut, autrefois trop commun, de ne pas indiquer les sources, nous raconte qu'à la date de 1279, Arnaud Duèse, « reconnaît que sa maison, qu'il a à *Saint-Barthélemy, au devant de l'église*, est un fief du chapitre ». Mais cela ne paraissait pas suffisant et

(1) Malgré la dissertation de Baluze (*op. cit.*, col. 720) pour démontrer qu'il faut écrire Gaucelme, je m'en tiens à l'orthographe des *Regesta*, et de l'École française de Rome.

(2) Le ms. se trouve à la Bibliothèque de Cahors, copie aux Archives du Lot.

ne fixait pas sur l'origine des parents du pape, que notre historien du Quercy, Lacoste, fait venir de Castelnaud-Montratier et établir à Cahors (1). Or voici ce que nous lisons au début d'une bulle par laquelle Jean XXII unit à l'église Saint-Barthélemy l'église de Saint-Michel de Cahors (2):

« C'est avec reconnaissance que nous nous rappelons cette église de Saint-Barthélemy, de Cahors, où nous avons reçu, ainsi que nos père et mère, le sacrement du saint baptême, et qui, pendant nos jeunes années, nous a témoigné une tendresse maternelle. — *Quod in ecclesia Sancti Bartholomaei Caturcen. tam progenitores nostri quam nos sacri baptismatis sacramentum percepimus, et quod eadem ecclesia dum in teneris annis ageremus nos fovit ut mater...* » [Reg. Vatic. 77, ep. 2003 vel Reg. Aven. 20, f° 415; 19 janvier 1324].

Le pape ne ménagea pas d'ailleurs les témoignages de sa reconnaissance et de son amour à son église paroissiale. On le voit s'occuper avec soin de la réparation, ou plutôt de la reconstruction, sur un plan plus vaste et plus somptueux, de la vieille église de Saint-Barthélemy qui tombait en ruines, dit-il lui-même. Il multiplie les indulgences pour les pieux fidèles qui favoriseront cette reconstruction de leurs aumônes (3). Il affecte à l'œuvre pie certains fonds disponibles: 1° la pension que le recteur payait au chapitre

(1) *Histoire générale du Quercy*, tome II, p. 467. Nous ferons observer que Lacoste a fait entrer dans son livre toute la chronique de Foulhiac.

(2) Il s'agit sans doute ici non pas de la chapelle Saint-Michel, située sur la paroisse de Saint-Géry, mais de l'église Saint-Michel, dans le faubourg de La Barre, près de l'hôpital de ce nom, en face de la porte du cimetière actuel, dite de Saint-Michel. Il n'en existe rien aujourd'hui; elle était située dans la paroisse Saint-Barthélemy.

(3) Bulles du 18 mars 1320 (Reg. Vat. 70, ep. 596), du 27 mai 1323 (Reg. Vat. 74, ep. 844 ou 111, ep. 868).

de la cathédrale qui avait le patronage de cette église (1), et dont le pape le déchargea même à jamais (2); 2° des legs dont les destinataires n'avaient pu être trouvés, et dont les auteurs, suffisamment favorisés, comme tant d'autres cadurciens, par le pape patriote, Géraud de Cabasat et Galhard de Lard, n'auraient pas désapprouvé une telle affectation (3). Il fonde dans l'église rebâtie deux chapellenies auxquelles il affecte certains revenus, mais qu'il n'eut pas le temps d'établir lui-même; son désir ne fut réalisé que par son successeur, Benoît XII, en 1340 (4). Lacoste, ou plutôt Foulhiac (5), semble croire que la présentation des chapelains en fut donnée aux consuls de Cahors. Ce n'est pas tout à fait exact. La bulle de Benoît XII qui nomme les deux premiers titulaires laisse aux évêques de Cahors la nomination des titulaires postérieurs. Mais on comprend qu'il ait pu y avoir matière à procès à ce sujet, quand on sait que Jean XXII, dans une bulle des premiers jours de son pontificat, avait donné aux consuls de Cahors le droit de présentation à toutes les nouvelles chapellenies qui seraient fondées sur leur territoire (6).

Enfin, pour en finir avec l'église paroissiale de notre compatriote, disons que le 11 mai 1321 il autorisait Jeanne

(1) Bulle du 17 mars 1320 (Reg. Vat. 70, ep. 595).

(2) Bulle citée (Reg. Vat. 77, ep. 2003).

(3) Reg. Aven. 41, fol. 84 et 84 v°. — Nous aurons l'occasion de retrouver les noms des Cabasat et des de Lard parmi les « familiers » du pape.

(4) Reg. Vatic. 128, ep. 323 et 385; 17 novembre 1340.

(5) Tome III, p. 81 et note; cf. p. 311. — On peut voir là que Foulhiac ou Lacoste ne semblent pas savoir que, déjà au XIV^e siècle, l'église Saint-Barthélemy de Cahors existait sous ce vocable. Le nom de Saint-Etienne reste cependant encore usité.

(6) Reg. Av. 7, f. 2 ou Vat. 66, ep. 3458. — Doat, CXI, f. 43. — Lacroix (*Series episcoporum*, p. 210) n'en donne que le début.

Duèse (sa belle-sœur?) à faire bâtir une chapelle dans cette église avec les fonds laissés par son père W. Fresapa pour des restitutions ou des legs dont les destinataires étaient introuvables (1).

II. — Parents de Jacques Duèse; ses études.

Notre intention n'étant pas d'écrire une histoire de Jean XXII, pour laquelle nous nous sentons trop incompetent, mais de fournir des notes pour cette histoire intéressante, et pour l'histoire des familles du Quercy, nous dirons simplement que nous n'avons rien trouvé de neuf sur les parents de Jean XXII, que les Archives du Vatican ne nous ont fourni aucune lumière pour éclaircir ce point resté obscur chez tous les écrivains. Nous admettrions volontiers avec M. Bertrand (2) que Jacques Duèse était, non pas d'une famille de chevaliers, comme l'a cru Baluze, mais plutôt d'une bonne famille de cette riche bourgeoisie cadurcienne à laquelle appartenaient les de Jean, les Beraldi, les de Via, les Trian, qui s'allièrent aux frères et sœurs de Jacques Duèse, avant que sa fortune eût pris l'essor extraordinaire qui devait amener des alliances plus hautes. Nous reviendrons plus tard sur chacun de ces noms que nous venons de citer. Nous ferons seulement remarquer ici qu'on trouve, d'après Lacoste (3), un Guillaume Duèse, chevalier, nommé dans un acte à bail de 1298, appartenant aux archives de Clermont-Touchebœuf. Mais il nous semble,

(1) Reg. Vat. 72, ep. 894.

(2) *Op. cit.* — On trouvera les divers éléments de la discussion soit dans la brochure de Bertrand, soit dans l'abbé Martin qui défend l'opinion de Baluze, soit dans le livre de l'abbé Verlaque.

(3) Lacoste, *op. cit.*, II, p. 468 note.

comme à Bertrandy, que si vraiment les Duèse avaient été de race noble, Philippe le Long, alors régent, dans le diplôme où il crée chevalier le frère du pape, au lendemain du couronnement de Jean XXII, n'aurait pas fait ce long préambule où il met la noblesse du mérite à côté de la noblesse de la naissance (1). Mais nous n'avons pas la prétention de trancher une question aussi délicate. D'ailleurs beaucoup de documents semblent démontrer que souvent les titres de noblesse étaient purement personnels et qu'en tout cas ils ne passaient pas régulièrement d'une branche aux branches voisines. C'est ce qui pourrait expliquer que Pierre Duèse ait été fait noble, quoique Guillaume Duèse fût déjà chevalier. Il en fut ainsi dans la famille de Jean alliée à la famille du pape, et sans doute dans la famille des Beraldi, seigneurs de Cessac, où nous trouvons à la même époque des marchands et des anoblis (2).

La fortune paternelle permit à Jacques Duèse de faire d'excellentes études. Il dut les suivre en grande partie à Cahors, puisque dans la lettre aux consuls où il leur donne des droits sur les futures chapellenies, il dit qu'il est resté dans sa chère ville natale jusqu'à un âge assez avancé : « *utpote in illa geniti, lactati maternis uberibus et usque provectoris aetatis tempora educati* » (3). Le livre de M. Douais (aujourd'hui év. de Beauvais), sur l'enseignement donné dans les couvents des FF. Prêcheurs du Midi, nous montre

(1) Cité par Bertrandy, appendice p. 71.

(2) Voir le *Calendar of patent Rolls*, année 1290: Guill. Beraldi reçoit un sauf-conduit du roi Édouard I^{er} d'Angleterre pour lui et deux autres marchands de Cahors. — Dans le même volume, à la date du 23 juillet, le même roi donne une reconnaissance à Jacques Joannis, marchand de Cahors, sans doute le même qui acheta Labastide-Fortunière, mais ne la garda pas (V. plus loin).

(3) Reg. Vat. 66, ep. 3458.

en particulier le couvent de Cahors fortement organisé pour les études (1). Nous y trouvons au XIV^e siècle comme professeurs des neveux de Jean XXII. Les Duèse, comme les Beraldi et les de Jean, avaient leur tombeau de famille dans leur église de Cabessut, qui sans doute leur devait beaucoup (2).

Jacques Duèse dut sans doute commencer chez eux. M. l'abbé Verlaque veut qu'il ait ensuite continué chez les Dominicains de Paris, mais le fait, avancé sans aucune preuve, ne sert qu'à permettre quelques pages sur leur école théologique. En tout cas, le nom de Jacques Duèse ne se trouve pas dans le *Cartulaire de l'Université* publié par le P. Denifle.

On n'a aucune certitude sur l'université où le futur pape dut prendre ses grades pour devenir professeur *in utroque jure*. On peut avec assez de vraisemblance conclure d'une phrase de Gaillard de la Mothe, évêque de Bazas, qui appelle Bertrand de Montfavès, plus tard cardinal de Sainte-Marie *in Aquiro*, « *suum magistrum* », que Jacques Duèse suivit les cours de la faculté de droit de Montpellier, où, paraît-il, Bertrand était un professeur très remarquable. Il était sans doute plus âgé que Bertrand, mais ne nous a-t-il pas dit qu'il était resté à Cahors *usque provectoris aetatis tempora* ?

On peut expliquer ce retard dans des études, où il devait être lui-même si remarquable (3), par les nécessités du poste que Barthélemy de Roux, évêque de Cahors, lui avait donné

(1) Douais (C.), *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs au XIII^e et au XIV^e siècle*, Paris, 1884.

(2) Cf. Nécrologe publié par l'abbé Martin dans l'*Annuaire du Lot*, années 1876-1877, d'après le texte de Doat.

(3) Jean de Orta, *Vie de Saint Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles II, roi de Sicile*, publiée en 1890 dans les *Analecta Bollandiana*.

dans la ville épiscopale. Lacoste nous apprend qu'en 1272 l'évêque l'avait nommé archiprêtre de Saint-André (1). Ce bénéfice avait charge d'âmes et Jacques Duèse remplit sans doute les fonctions de pasteur dans son pays natal, avant d'être chargé d'un plus grand troupeau.

III. — Famille de Cahors (de Caturco).

Aucun document ne nous apprend rien sur sa jeunesse sacerdotale, ni sur ses premiers protecteurs. On a parlé de PHILIPPE DE CHAOURSE (*Philippus Johannis de Caturco*) qui fut chancelier de France sous les dernières années de saint Louis et sous Philippe le Hardi. Les uns le rattachent à la famille de Jean, alliée des Duèse (2), les autres à la famille de ce Raymond de Salvanhac, dit de *Caturco*, qui prêta de l'argent à Simon de Montfort. Il avait pris pour gages les châteaux de Pézenas et de Torves, que saint Louis racheta à ses trois enfants, Philippe, Hélié et Raymond de *Caturco* (1262) (3). Nous trouvons Hélié, Raymond et Philippe de *Caturcio* (il est curieux de voir comme les mêmes prénoms se retrouvent dans la même famille) cités dans plusieurs lettres du pape Innocent III, en 1210, pour des affaires pécuniaires (4). Sur les fils de Raymond de Salvanhac de *Caturco*, on trouve ceci: RAYMOND DE CATURCO est recteur de la *nation gallicane* en 1249, à l'université de Paris (5); en 1248 il était chargé par Grégoire IX

(1) Lacoste, *op. cit.*, II, 330.

(2) Bertrand, suivi par l'abbé Verlaque, sans autre preuve d'ailleurs que le nom *Philippus Joannis* donné par quelques auteurs.

(3) Lacoste, II, 154-304.

(4) Bouquet, *Recueil des hist.*, XV, p. 683; XIX, p. 559. — Pothast, nos 4595-6.

(5) Denifle et Chatelain, *Cartulaire Univ.*, Paris, I, 215.

de quelque procès entre l'abbé de Moissac (diocèse de Cahors) et un de ses moines (1). HÉLIE DE CATURCO est en 1363 doyen de Laon (2), en 1267, chanoine de Paris (3). Il était régent en décrets à l'université (4). Leurs noms à tous deux se retrouvent dans le *Cartulaire de Notre-Dame*. Tout cela ne nous donne pas la conviction absolue que Philippe, évêque d'Evreux, soit vraiment d'origine quercynoise. Nous le croyons cependant, mais nous avons des doutes parce que nous ne pouvons pas oublier que l'on a souvent traduit par *Caturco*, aussi bien que par *Chaoursa* ou *Chaurcia*, le nom de Chaourse, petite ville de la Champagne (Aube), qui s'écrivait en français indifféremment Chaours, Chaors, Cahours, Caours (5) et même Cahors. Et il pourrait paraître assez naturel de rattacher l'évêque d'Evreux à cet Hervé de Cahors qui rend au roi l'hommage pour les terres de Cahors, Malicorne et Bouillon (1267) (6).

Cependant nous trouvons un FR. JEAN DE CAHORS (de Caturco) du Temple de Paphos déposant dans le procès des Templiers instruit à Chypre (7).

Les Registres de Jean XXII lui-même nous ont seulement fourni une collation de canonicat en l'église Saint-Front de Périgueux, 23 décembre 1326, GUI DE CATURCO, de *Martel* (8).

Nous nous sommes rappelé avoir vu dans les Registres du Parlement, publiés par Boutaric, le prononcé d'une en-

(1) Auvray, *Reg. Grég. IX*, n° 4012.

(2) Guiraud, *Reg. Urbain IV*, n° 644.

(3) Jordain, *Reg. Clément IV*, n° 534.

(4) *Cartul. Univ.*, Paris, I, p. 500.

(5) Bouquet, XX-XXI, v. Tables.

(6) *Inventaire du Trésor des Chartes*, t. VI, 2^e partie, f° 165.

(7) Esquieu, *Les Templiers de Cahors (Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome XXIV, p. 38)*.

(8) *Reg. Av.* 27, fol. 22.

quête sur des plaintes faites par GAUBERT DE CAHORS, clerc de *Martel*, à la date de 1319 (mars 26) (1).

Quoi qu'il en soit, favorisé par le chancelier de France, ou de lui-même et suivant son attrait, Jacques Duèse prit ses grades et devint un professeur en droit civil, bientôt remarqué.

Le premier document historique que nous ayons sur lui est sa nomination comme doyen du Puy-en-Velay, à la place de Pierre de Ferrières, élu évêque de Lectoure. Nous y voyons qu'il était déjà chanoine d'Albi et de Saint-Front de Périgueux, en même temps qu'archiprêtre de Sarlat et jouissant de plus d'un bénéfice sans charge d'âmes, au diocèse de Carcassonne : l'église de *Seneviso* (2) (31 janvier 1300). La même importante bulle nous apprend que l'abbé de Cluny lui payait une pension de 50 livres. Enfin nous y voyons que le bénéfice du Puy lui est accordé sur les instances de Charles, roi de Sicile, dont il est le clerc et le familier (3).

CHAPITRE II°

Naples. Les protecteurs.

I. — *Les Quercynois à Naples.*

Nous arrivons ici à une question des plus importantes. De quelle façon Jacques Duèse était-il parvenu à être le clerc et le familier de Charles II? L'auteur de la vie de saint Louis de Toulouse, Jean de Orta, un contemporain (4),

(1) Boutaric, n° 5743, d'après *Criminel*, III, fol. 15 v°.

(2) Peut-être : Sereviso, qui serait Serviès-en-Val (Aude).

(3) Albanès I., *Instrum.*, col. 224.

(4) *Analecta Bolland.*, 1890, pp. 294-295. — Peut-être faudrait-il lire plutôt *Jean de Orta*, en français Jean Delort : on trouve plusieurs de *Orta* parmi les favorisés de Jean XXII.

nous dit que parmi les hommes sages et savants, dont le saint aimait à s'entourer, et qu'il appelait volontiers auprès de lui pour avoir leur avis dans les circonstances difficiles, un des plus consultés et des plus écoutés était Jacques de Osa, professeur de droit civil. Cette science du droit civil, qui devait aller de pair avec celle du droit canon, puisque la bulle de promotion de Jacques à l'épiscopat le dit professeur *in utroque*, n'aurait pas suffi par elle-même pour attirer sur lui l'attention du père de saint Louis. Pour que le comte de Provence, roi de Sicile, ait choisi un cadurcien, Jacques Duèse, et en ait fait un de ses conseillers et des conseillers de son fils, plus tard un chancelier, il a fallu quelque circonstance exceptionnelle ou quelque protecteur bien placé. — On sait les diverses hypothèses qui ont été faites. D'après la plupart des auteurs italiens, Villani en tête, Jacques Duèse devrait sa fortune à son compatriote, Pierre de Ferrières, chancelier de Sicile avant lui. On a voulu réfuter cette opinion en mettant en avant quelques dates qui se trouvent fausses du fait même de la bulle citée plus haut. On a dit qu'il était impossible que Pierre de Ferrières eût pu faire la fortune de son compatriote, parce que celui-ci était évêque avant son prétendu protecteur. Les dates sur lesquelles on s'appuyait étaient fausses. Les erreurs de la *Gallia christiana* y contribuaient pour beaucoup. La question de dates est désormais tranchée par la publication des bulles : Pierre de Ferrières fut fait évêque avant Jacques Duèse, et celui-ci le remplaça comme doyen de l'église du Puy (1).

Ce titre, d'ailleurs, il le garda fort peu de temps, puisque quatre jours après, un mois et demi seulement après la nomi-

(1) Pierre de Ferrières, évêque de Lectoure, 23 décembre 1299. Antoine Thomas, *Registres de Boniface VIII*, n° 3289.

nation de Pierre de Ferrières, lui-même était fait évêque de Fréjus (1). Les deux compagnons de fortune étaient probablement du même âge.

Mais les chroniqueurs italiens ont-ils tout à fait tort ? Je pense qu'ils se sont seulement trompés sur le nom (ou mieux prénom) du protecteur de Jacques Duèse, et qu'au lieu de Pierre de Ferrières, chancelier, il faut lire Guillaume de Ferrières, vice-chancelier. Nous touchons ici à une chose qui n'a jamais, que je sache, été signalée, et dont je n'ai pu malheureusement suivre tous les détails. C'est l'existence, comme chanceliers ou vice-chanceliers de Charles II, roi de Naples, de cinq ecclésiastiques originaires du Quercy. Je viens d'en nommer trois : les deux autres sont Guillaume de Goudou, qui mourut archevêque de Salerne, et Guillaume Ebrard (ou d'Ebrard) qui mourut à Naples encore employé au service des Angevins ; il ne porta pas la mitre, mais Jean XXII en compensation la donna à deux de ses neveux.

Nous donnerons quelques détails sur tous, afin de faire bien ressortir leur origine quercynoise ; et ainsi, appuyées sur des documents nombreux, nos conjectures ne paraîtront pas trop hardies : nous ne voudrions pas qu'on pût nous accuser de nous être laissé prendre à de simples homonymies. On tirera de ce chapitre sur les « Quercynois à Naples » la conclusion que l'on voudra. Quant à nous, nous hésitons, pour déterminer celui à qui Jacques Duèse nous paraît devoir le plus, entre Guillaume, cardinal de Ferrières, et Aymeric Ebrard, évêque de Coïmbre, parent du vice-chance-

(1) Jacques Duèse, évêque de Fréjus, 4 fév. 1300. Albanès, *op. et loc. cit.*, n° XXXI.

lier Guillaume. On verra, quoi qu'il en soit, les facilités qu'avait eu Jacques Duèse pour se faire connaître et pour réussir.

II. — Famille de Ferrières.

Nous ne pouvons pas prouver d'une façon absolue la parenté entre le cardinal Guillaume de Ferrières (dont quelques auteurs, en petit nombre, ont voulu faire un Espagnol), et Pierre de Ferrières, archevêque d'Arles. Nos historiens locaux n'ont pas connu le premier, et les documents que nous avons pu consulter à Rome ou à Naples sont muets sur ce point. Mais le fait de la succession presque immédiate dans la même charge de deux ecclésiastiques du même *cognomen* paraîtra donner une forte probabilité en faveur de leur parenté. Pour nous, le chancelier Pierre serait le neveu du vice-chancelier (1) Guillaume.

La famille de Ferrières tenait son nom d'un château du Quercy dont la terre fut érigée en marquisat en 1723, au profit d'une autre maison. Le nom de Ferrières (de Ferreriiis, en latin, pour les personnages qui nous concernent), sans être des plus communs se rencontre quelquefois en France. C'était celui de deux communautés de l'élection de Cahors avant 1789. Il s'agit ici de Ferrières-le-Grand (2). Aux XIII^e et XIV^e siècles, le seigneur de Ferrières, également seigneur de Bagat, près de Montcuq, rendait hom-

(1) M. Cadier explique bien que le titre (non la charge) de chancelier fut un moment supprimé, et rétabli en faveur d'Adam de Doussy, vers le temps où Guillaume fut fait cardinal.

(2) Paroisse de la commune de Sérignac (Lot). Le *Dictionnaire des Communes du Lot* de M. Combarieu commet l'erreur de mettre ensemble les deux Ferrières : Ferrières-le-Petit était dans la paroisse de Limogne (*Carte de la généralité de Montauban* par Capitaine ; 1787).

mage à l'évêque de Cahors pour les dîmes inféodées de cette paroisse. Ce serait au château de Bagat que serait né Pierre de Ferrières, d'après Lacoste (1).

GUILLAUME DE FERRIÈRES était prévôt de l'église de Marseille (2), lorsqu'il fut nommé vice-chancelier du roi de Sicile. Mais il possédait auparavant des bénéfices dans le diocèse de Toulouse: les paroisses de Saint-Anatole et de Causidières (3). Cela le rapproche du Quercy. Un BERTRAND DE FERRIÈRES était official de Toulouse vers 1286 et nous le voyons chargé d'un procès entre les Frères Prêcheurs et l'abbé de Montauban (4). Il l'était même en 1276: son nom figure à la fin de la déposition d'un hérétique, comme celui de l'official qui a ordonné l'enquête (5). Un ETIENNE DE FERRIÈRES est en 1307 châtelain de Montauban, et défend la cause de son oncle GUILLOT DE F. devant le sénéchal de Toulouse et le parlement de Paris (6). Un PIERRE DE FERRIÈRES sera sénéchal du Rouergue en 1319 (7). Nous trouvons parmi les professeurs les plus remarquables de l'ordre des FF. Prêcheurs au commencement du XIV^e siècle, dans les couvents de Cahors ou de Montauban, un Hélie de Ferrières (8). Enfin nous verrons les faveurs de Jean XXII tomber sur plusieurs membres de la famille de Ferrières. L'un d'eux Bertrand, fils de noble homme Pierre de Fer-

(1) Lacoste, *op. cit.*, II, p. 445.

(2) Albanès, *op. cit.*, II. Marseille, col. 771-777, toute une série de documents sur le prévôt.

(3) *Ibidem*, n^o 1272.

(4) Prou, *Registres d'Honorius IV*, n^o 277.

(5) Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition*, I, p. LXXXIV.

(6) Olim, III, p. 222-LV.

(7) Lacoste, *loc. cit.*

(8) Douais, *Essai sur l'organisation des études etc.* - appendice.

rières, est même dit cousin du cardinal Bertrand de Montfavès (1) parenté jusqu'ici inconnue.

Ajouterons-nous que la mère du chancelier Pierre de Ferrières, Gauzida de Miramont, est également d'une famille du Quercy? Le château de Miramont est non loin de Lauzerte (2), et les seigneurs en « hommageaient » aux évêques de Cahors (3).

Le rapprochement de tous ces noms donne à nos conjectures, on le reconnaîtra, une forte vraisemblance. On verra à la fin que des Quercynois favorisés par Jean XXII le plus grand nombre appartient à des familles du bas Quercy; les grands parents de Jean XXII pouvaient bien être, comme Lacoste et Foulhiac le disent à tort de son père, originaires de ces mêmes régions. Montcuq, Castelnau-Montratier, Lauzerte, Molières, Montpezat et Lalbenque, c'est-à-dire six cantons d'aujourd'hui, voisins l'un de l'autre, sont en effet les mieux partagés dans la distribution des faveurs pontificales.

De Guillaume de Ferrières nous savons assez peu de chose. Il jouissait déjà de revenus sur deux églises du diocèse de Toulouse, mais il n'était que tonsuré lorsqu'il fut nommé en 1289 prévôt de l'église de Marseille en remplacement de Hugue (de Metaplana) fait archevêque de Saragosse. Une bulle du 11 août 1291 lui permit de tout conserver, à la condition pourtant de se faire ordonner prêtre dans l'année par son Ordinaire. Cette bulle nous montre qu'il était en faveur auprès de Nicolas IV, puisqu'elle lui donne

(1) Voir un peu plus bas.

(2) Lacoste, II, 445. — Miramont, paroisse de Saint-Pierre-de-Nazac, où est né Gasbert de Valle, « camerarius », camerlingue de la Chambre apostolique.

(3) Archives du Lot, série G¹, derniers numéros de la liasse.

le titre de chapelain du S. P. (1). Il était alors en situation à la cour de Charles II.

Dès le 27 août 1290, dit M. Cadier (2), Guillaume de Ferrières... est nommé comme vice-chancelier du royaume de Sicile, au sujet de quelque enquête dont le roi l'a chargé (3); et le même jour ordre est donné au trésorier de Provence de payer les gages du vice-chancelier du 6 mai au 10 septembre, à raison de 70 livres coronats (4). Cette date du 6 mai 1290 est la date extrême que nous ayons pour le titre de Guillaume de Ferrières. Mais vraisemblablement avant cette date le vice-chancelier devait être déjà clerc du roi de Sicile. Il est d'ailleurs ainsi nommé dans une pièce du 24 novembre 1290 (5). De même il n'est pas qualifié du titre de vice-chancelier dans un acte du 24 avril 1292 où on le voit chargé d'examiner des comptes (6). Il est vrai que, au mois de septembre 1291, le roi avait relevé officiellement le titre quelque temps abandonné de chancelier, en faveur d'un autre Français, Adam de Doussy (7). Probablement Guillaume de Ferrières resta-t-il toujours en Provence, exerçant dans cette partie des Etats de Charles II les fonctions de vice-chancelier; mais les documents nous manquent. En tout cas il n'avait pas laissé de mauvais souvenir, puisque, à la mort d'Adam de Doussy, le roi prendra Pierre de Ferrières pour le remplacer. Il est à croire que le mérite seul du professeur d'Arles ne suffit pas à

(1) Langlois, *Registres de Nicolas IV*, n° 5823.

(2) Léon Cadier, *Essai sur l'administration du royaume de Sicile*. Ecole française de Rome, fascicule n° 59. Paris, Thorin, 1891; p. 240.

(3) Reg. Angioini, L, fol. 394 et 409.

(4) Ibid., f. 409, n° 3. — Cadier *loc. cit.*

(5) Albanès, *loc. cit.*, n° 1269, 70-74.

(6) Reg. Ang., LIX, fol. 156.

(7) Cadier, *op. et loc. cit.*

le recommander auprès du roi de Sicile et que la pensée ou l'influence de l'oncle (?) ne contribuèrent pas peu à faire agréer le neveu.

L'oncle (?) avait d'ailleurs fait des progrès dans la carrière des honneurs. Le 18 septembre 1294, peut-être sur la recommandation du roi de Sicile, Célestin V le créait, à Aquila, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément (1). Il lui permettait en même temps de conserver ses bénéfices et en particulier la prévôté de Marseille; faveur que Boniface VIII confirmera (2). On trouvera dans les Registres de ce pape, publiés par M. Faucon, toute une série de pièces qui témoignent de l'estime que le pape faisait de lui, soit par les faveurs qu'il lui accorde, soit par les missions qu'il lui confie (3). Le 30 juin 1295 il l'envoyait au delà des monts, pour la conclusion définitive du traité de paix entre l'Aragon, la France et la Sicile (4). Dans les premiers jours de septembre, le cardinal tombait malade à Perpignan, si gravement que le pape devait pourvoir à le remplacer. La lettre par laquelle il lui annonçait qu'il le rendait ainsi libre ne devait pas lui parvenir. Elle est du 19 septembre et, si l'on en croit le nécrologe de l'Eglise de Marseille, Guillaume de Ferrières était mort le sept de ce mois (5).

PIERRE DE FERRIÈRES, professeur remarquable de la ville d'Aix, où Guillaume de Ferrière l'avait sans doute attiré, avait déjà reçu, du vivant de son parent, des marques de la bienveillance pontificale. Le 22 juin 1295 une bulle

(1) Albanès, *op. cit.*, col. 777. — Eubel, *Hierarchia ecclesiastica*, I.

(2) 26 septembre 1294. Bulle rappelée par Boniface VIII, dans la sienne du 11 juillet 1295. — Faucon, n° 797.

(3) Faucon, *Registres de Boniface VIII*, publication en cours, n° 787-8-9, 791, 115-6, 175-6, 181, 213, 219, 220, 226, 797-8, 808.

(4) Faucon, *op. cit.*, n° 213-4-5-6.

(5) Faucon, *op. cit.*, n° 827-8-9. — Albanès, *op. cit.*, col. 777.

du pape (1), qui nous apprend qu'il avait été ordonné sous-diacre par le Souverain Pontife lui-même, et reçu au diaconat par le cardinal-évêque de Porto, donne au célèbre juriconsulte, déjà conseiller-clerc du roi de Sicile et en faveur auprès de lui, et doyen de l'Eglise du Puy, l'autorisation de recevoir la prêtrise de l'évêque qu'il voudra. Il était donc déjà doyen du Puy (2). M. Cadier, cependant, à la suite d'autres auteurs qui ne s'appuient que sur la *Gallia*, dit que Pierre de Ferrières fut doyen d'Auch avant d'être doyen du Puy. D'après M. Tamizey de la Roque (3), s'il avait été doyen d'Auch, ce n'aurait pu être que dans les premières années du XIV^e siècle. Or il est évêque dès la fin de 1299. Il est probable, comme on l'a dit, qu'on a dû faire quelque confusion de lecture et prendre *Aniciensis* pour *Ausciensis* (4).

A quelle date fut-il nommé chancelier? D'après M. Cadier (5), c'est le 15 avril 1296 qu'apparaîtrait seulement, pour la première fois, le nom de Pierre de Ferrières sous ce titre. On le trouve sous celui de vice-chancelier dans un acte passé à Perpignan le 7 novembre 1295, où il est témoin, avec le logothète Barthélemy de Capoue (6). Le roi Charles II passe d'autres actes dans les mêmes parages: Pierre de Ferrières n'y est pas nommé. D'après l'*Histoire*

(1) Faucon, *op. cit.*, n° 221.

(2) Une bulle du 13 février 1295 nous apprend qu'il succédait à Raymond et qu'il est autorisé à garder divers bénéfices, par exemple à Issarlès, possédés également par son prédécesseur en vertu d'une grâce semblable. — Faucon, *Boniface VIII*, n° 18.

(3) *Revue de Gascogne*, 1872, p. 304.

(4) Faucon, *loc. cit.* — Un document cité par Minieri Riccio (*Saggio di codice diplomatico*, supplément, p. 103-4) porte: *decani Douaciensis!*

(5) *Op. cit.*, p. 247, d'après Reg. Ang. 87, f. 276^r, n° 5.

(6) Riccio, *loc. cit.*, p. 100.

littéraire de la France (1), à laquelle nous renvoyons d'ailleurs pour tout ce qui regarde le juriconsulte, il figurerait, dès le 19 mars 1296, avec le titre de chancelier dans le règlement de la dot de Béatrix, petite-fille de Charles II, qui devait épouser le Dauphin de Viennois. C'est sans doute d'après Papon (2) que cette assertion est faite.

Les documents ne manquent pas qui donnent des indications précieuses sur le rôle joué par Pierre de Ferrières comme chancelier (3). Ce rôle fut assez considérable: En l'absence de Barthélemy de Capoue, protonotaire et logothète, chargé de diverses missions, c'est lui qui souscrit presque tous les actes (1296-7-8).

Il demeurait à Naples d'ordinaire, et un document du 2 août 1296 nous fait connaître que sa résidence était dans le palais de Philippe, prince de Tarente, fils de Charles II. Un arrangement avec le recteur et patron de l'hôpital du Saint-Archange et avec les patrons de la chapelle de cet hôpital l'autorisait à pénétrer dans cette chapelle, pour son service particulier, par une porte qui donnait dans le palais qu'il habitait. L'archevêque de Naples consentait, on le comprend sans trop de peine, à cet arrangement que le roi consacrait par acte signé... du chancelier lui-même (4).

Comme les possessions du roi de Sicile n'étaient pas seulement en Italie, mais qu'il possédait encore en France les comtés de Provence et de Forcalquier, le chancelier eut quelquefois besoin d'auxiliaire. Ses lieutenants (ainsi qu'ils sont nommés dans certains actes), furent les vice-chanceliers

(1) Tome XXV, pp. 468-479.

(2) *Histoire de Provence*, III.

(3) Voir surtout Minieri Riccio, *op. cit.*, et *Studi storici sopra 84 registri angioini*. — Notons que les références données ne sont plus toutes exactes.

(4) Min. Riccio, *op. cit.*, supplément, p. 104.

Guillaume de Goudou et Guillaume d'Ebrard, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure. Il en eut besoin surtout lorsque le roi lui eut fait donner la mitre, au moins quand il fut archevêque d'Arles, car alors il pouvait, tout en s'occupant de son diocèse, s'occuper aussi d'une partie des Etats de son maître; ce qui l'autorisait à rester moins longtemps à Naples.

Le compatriote et ami de Jacques Duèse fut, ainsi que nous l'avons vu, nommé évêque de Lectoure le 23 décembre 1299. On trouvera dans les *Regesta* de Boniface VIII, publiés par l'Ecole française, le texte ou du moins une longue analyse de cette bulle (1). Le chapitre de Lectoure avait élu Arnaud de Montlauzun (*de Monte lauduno*), archidiacre de Lomagne. Mais l'archevêque d'Auch refusa de confirmer l'élection parce que ce siège, par suite d'appel interjeté à Rome, se trouvait légitimement dévolu à la collation du Pape. Arnaud ne se fit pas prier: Avec beaucoup de modestie il résigna les droits qu'il croyait avoir, et se crut suffisamment récompensé en voyant que son désistement ouvrait la carrière des honneurs ecclésiastiques à son savant et illustre compatriote, peut-être son parent (2).

Il est assez curieux de constater que la plupart des Italiens, en particulier Ughello (3) et Cappelletti (4), suivis

(1) Thomas, Faucon et Digard, *Boniface VIII*, n° 3289. Voir n° 3287, à la date du 12 octobre 1299, une bulle lui donnant le pouvoir de conférer des bénéfices de feu Raymond Ottoboni, médecin du roi.

(2) On trouvera plus loin « autour de Jean XXII » des membres de sa famille. Montlauzun (dans les vieux pouillés, *ecclesia de Monte lauduno*) est une commune des environs de Montcuq (Lot).

(3) *Italia sacra*, t. VIII, p. 273: « Petrus, episcopus *Litterensis*, doctus et probus vir, regni Siciliae cancellarius et consiliarius Caroli II regis, ab eodem anno 1300 constitutus est Neapolitani studii reformator, ut in registis ejusdem regis testatur ».

(4) *Chiese d'Italia*, t. XIX, p. 818; traduction mot à mot du texte d'Ughello.

on ne sait pourquoi par M. Cadier (1), font nommer Pierre de Ferrières non pas à Lectoure, mais à Lettere, petit diocèse, suffragant d'Amalfi (*alii*: de Sorrente), que son voisinage de Naples rendait plus vraisemblable aux yeux de ceux qui ne connaissaient pas les origines du chancelier. Y eut-il vraiment vers cette date à Lettere un évêque du nom de Pierre (simple coïncidence), nous ne savons; mais plutôt, car aucune pièce n'accompagne dans les auteurs cette assertion, n'est-ce pas une erreur de lecture semblable à celle que nous avons déjà signalée, et n'a-t-on pas pris le mot *Lectorensis* pour *Litterensis*? On comprend que les auteurs italiens aient pu se tromper: On trouve en effet dans Minieri Riccio (2) l'indication d'un document dans lequel le roi charge le vénérable Pierre, évêque de Lectoure (*epi Litterensis* ou *Licterensis*), chancelier du royaume de Sicile, de la réforme de l'Université de Naples. En effet, outre l'administration de la chancellerie, il exerçait les fonctions de recteur de l'Université, et c'est à lui que l'on doit les réformes accomplies en 1299-1300-1302 (3). Nous n'avons pas pu découvrir le document indiqué par Riccio, aux Archives de Naples (4) (beaucoup des références des *Studi storici* ne correspondent pas, malgré la nouvelle table des Registres faite par M. Capasso), mais seulement un mandement à Simon, archidiacre de Capoue, lieutenant ou vicaire dans l'Université de Naples de Pierre de Ferrières, doyen du Puy, chancelier du royaume et conseiller du roi, d'examiner

(1) *Op. cit.*, p. 251.

(2) *Studi storici sopra 81 reg.*, p. 84, d'après 1300-1301ⁿ, fol. 375.

(3) Cadier, *op. cit.*, p. 251.

(4) Malgré la complaisance de l'archiviste, M. Barone. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion de le remercier de sa parfaite bonne grâce. Nous avons eu trop peu de temps pour en user beaucoup.

un certain candidat, du nom de Jean, et de lui faire donner licence d'enseigner (1).

L'évêché de Lectoure, quoique plus grand sans comparaison que l'évêché de Lettere, était beaucoup trop petit pour le chancelier de Sicile: Le 22 décembre 1301 Pierre de Ferrières était transféré à l'évêché de Noyon (2). Ici la *Gallia* commet une grosse erreur: elle croit que l'évêque de Noyon est frère de l'évêque de Lectoure, chancelier de Sicile, et qu'il fut nommé à son tour chancelier après avoir conclu la paix entre Charles II et Frédéric d'Aragon (3). D'autre part quand elle parle de lui, comme archevêque d'Arles (4), elle dit qu'il avait été doyen du Puy et d'Auch. Il est possible que le successeur de Pierre de Ferrières, Raymond, ait été le frère de Pierre. Mais nous n'avons aucune preuve de ce fait, et la bulle de sa nomination ne le laisse pas supposer. Elle dit seulement: « *personam tuam, generis nobilitate conspicuam, litterarum scientia... teque, sacristam Narbonnensem* » (5). Une seconde bulle nous apprend qu'il n'est que diacre et, comme il ne peut aller se faire ordonner prêtre à Rome, il lui est permis de recevoir la prêtrise de l'archevêque d'Auch ou d'un de ses suffragants (6). De même dans d'autres bulles qui lui sont encore adressées rien n'indique qu'il soit le frère du chancelier. Du moins nous ne l'avons pas vu.

Pierre de Ferrières alla-t-il dans son nouveau diocèse? Nous n'en savons rien, mais il est probable que, comme

(1) Reg. 98 (1299^{ab}), fol. 47.

(2) Bonif. VIII. Reg. 50, an. 7, ep. 319.

(3) *Gallia*, IX, 1012.

(4) *Gallia*, I, 573.

(5) Boniface VIII, an. 7, ep. 344, f. 92.

(6) *Ibid.*, an. 8, ep. 8, f. 148 v^o.

pour Lectoure, où il eut pour vicaire général avec tous les pouvoirs épiscopaux Guillaume Meschin (1), il administra également Noyon par procureur.

Il resta un peu plus de deux ans pourvu de cet évêché; le 30 janvier 1304, il recevait ses bulles de provision de l'archevêché d'Arles où il avait été élu par le prévôt et le chapitre (2). La *Gallia* assigne à cette élection la date du 23 août 1303 et donne l'acte qui s'y rapporte. La bulle de Benoît XI ne nomme pas Pierre comme chancelier de Naples, mais seulement comme évêque de Noyon. Le 5 mars suivant, il recevait le pallium (3) et, comme la plupart des hauts dignitaires ecclésiastiques, toute une série de privilèges, pour lesquels nous renvoyons au *Registre de Benoît XII* publié en entier par M. Grandjean. Nous avons insisté sur ces questions de dates, parce qu'elles avaient besoin d'être fixées d'une manière définitive. Pour achever ce que nous voulons dire de Pierre de Ferrières, nous rappellerons avec M. Cadier (4) qu'il fut nommé le 26 mars 1305 vicaire général du royaume en l'absence de Charles II et de son fils Robert, que le 15 septembre le roi le faisait son procureur et celui de son fils Béranger, comte de Piémont, pour les difficultés existant entre eux et le marquis de Saluces (5).

Pierre de Ferrières ne vit pas la gloire de son compatriote et ami, de celui qui allait lui succéder comme chan-

(1) Ce Guillaume Meschin, familier de Jacques Duèse, et notaire apostolique, sera créé par Jean XXII évêque de Pampelune (déc. 1316), puis presque aussitôt transféré à Troyes et enfin à Dol où il mourut en 1324.

(2) Grandjean, *Benoît XI*, n^o 608. — *Gallia*, I, col. 574.

(3) Grandjean, n^o 611; cf. 609 à 617; n^o 547 lettre à l'archevêque élu d'Arles (9 janvier 1304), pour une permutation entre des clercs de Cahors et un clerc d'Agen. Ce sont des compatriotes.

(4) Cadier, *op. cit.*, p. 251. — Reg. Ang. 149, fol. 32.

(5) *Ibid.* Reg. Ang. 154, fol. 7 v^o. Cadier, *ibid.*

celier, et qui, devenu pape, eût fait sûrement de lui un cardinal, comme l'avait été son oncle Guillaume. Il était mort avant le 30 janvier 1308; à cette date Clément V envoie à son successeur des bulles de provision (1). Ce ne devait pas être depuis bien longtemps, car une lettre de Robert, vicaire général de Sicile, pour son père Charles II, à la date du 25 janvier 1308 (indiction VI), s'appuie sur un mandat donné par le roi à son fils Robert et à son chancelier Pierre, archevêque d'Arles (2). Le célèbre jurisconsulte dut mourir vers la fin de 1307 ou les premiers jours de 1308.

Avant de passer aux autres Quercynois, compagnons de Jacques Duèse à la cour de Sicile, nous donnerons quelques notes très brèves sur plusieurs personnages appartenant à la famille de Ferrières, ou qui vraisemblablement en firent partie.

JEAN DE FERRIÈRES, mort avant novembre 1309. Il était chanoine de Saint-Martin de Tours; ce bénéfice est donné à Pierre de Savignac, chanoine de Cahors, parent de Clément V, d'ailleurs, et des dîmes qu'il possédait au diocèse d'Agen sont données à Galhard de Durfort (3). Nous devons dire qu'on trouve quelquefois son nom écrit de *Ferraria* et de *Ferrariis*; mais le fait d'être en 1306 exécuteur d'une bulle (4) au sujet de la collation de l'archiprêtré de Salviac, au diocèse de Cahors, les nombreux bénéfices qu'il posséda (5) (canonicats de Nantes, Orléans, Tours, Evreux, Comminges, Périgueux, archidiaconé de Poitiers, etc.), enfin

(1) *Regesta Clementis V (Benedictin.)*, n° 2424.

(2) *Reg. Ang.* 171, fol. 19.

(3) *Regesta Clementis V*, nos 5113, 5171, 5185.

(4) *Reg. Clem. V (Bened.)*, n° 1014.

(5) *Ibid.*, nos 2574 et 2455, 2899, 3349, 3350.

ses titres de camérier du cardinal Raymond de Goth, et de chapelain du pape, tout cela nous montre un personnage bien vu de Clément V, et originaire des mêmes régions. La conclusion que Jean de Ferrières était de la famille de l'archevêque d'Arles ne paraîtra pas trop forcée.

De même RAOUL DE FERRIÈRES. Celui-là est moine du doyenné de Souillac, au diocèse de Cahors. Il y jouit du prieuré de Mareuil, au même diocèse. Il obtient d'abord de pouvoir y jouir d'un autre bénéfice (1); mais le pape fait mieux: il le transfère au monastère de Moissac, où il sera plus près des siens, et tout en lui laissant le prieuré de Mareuil, il lui confère le prieuré de Sermur, au diocèse de Rodez (2).

Nous croyons également de cette famille le Fr. HÉLIE DE FERRIÈRES, de l'O. des FF. Prêcheurs: En 1305-6, il est à Montauban lecteur de la Faculté des arts; en 1309-1310 à Cahors lecteur de philosophie naturelle; en 1312, encore à Cahors, lecteur de théologie; en 1317, à Toulouse lecteur de la Bible et des Sentences, ou professeur d'Écriture sainte (3).

PIERRE DE FERRIÈRES, familier de Jean XXII, reçoit le 10 septembre 1316, c'est-à-dire tout de suite après le couronnement du pape, sur la demande de Gaucelin de Jean, vice-chancelier du S. S., une grâce expectative d'un bénéfice au diocèse de Cahors (valeur 100 livres de revenu) (4). Est-ce lui qui était en 1318 abbé de Terrasson, diocèse de Périgueux (5)?

(1) *Ibid.*, n° 1857.

(2) *Ibid.*, n° 6119, 23 janvier 1310.

(3) Douais, *op. et loc. cit.*

(4) *Reg. Vatic.* LXIII, ep. 469.

(5) *Gallia*, II, le dit nommé par Jean XXII.

GUILLAUME DE FERRIÈRES, moine de Souillac, comme Raoul, jouissant du prieuré de la chapelle de Saint-Jacques (1), reçoit le 13 octobre 1326 une expectative d'un bénéfice dépendant de Saint-Martial de Limoges (2). Il obtient la prévôté d'Arnac, en 1329 (3); c'est seulement le 3 février 1331 que son remplaçant à la chapelle de Saint-Jacques est nommé (4).

Un autre GUILLAUME DE FERRIÈRES est moine de Tulle, et prieur de Saint-Denys (près Martel, Lot), au diocèse de Cahors. Il reçoit expectative de l'office d'infirmier de l'abbaye avec l'église de Sainte-Fortunade, annexée à cet office (5); 12 février 1332.

BERTRAND DE FERRIÈRES, fils de noble homme Pierre de Ferrières, du diocèse de Cahors, reçoit le 25 mars 1327 une expectative de bénéfice dans ce diocèse (6), et le 20 février 1328, il est fait chanoine de Saint-Caprais d'Agen. Dans cette deuxième bulle il est dit cousin (*consobrinus*) du cardinal Bertrand [de Montfavès], du titre de Sainte-Marie *in Aquiro* (7).

AUGIER DE FERRIÈRES, moine de Sarlat, reçoit le 19 février 1329, expectative d'une dignité, office, etc., dans le monastère (8).

(1) Près de Salignac, alors diocèse de Cahors, aujourd'hui diocèse de Périgueux.

(2) Reg. Aven. 24, fol. 119 sqq.

(3) D'après le reg. 70 des *Rationes Collectorie*, f° 53^{re}, le prieuré de S. Jacques de la Chapelle près Salignac était vacant en 1329 par suite de la provision à G.^{mo} de F. du prieuré d'Arnac.

(4) Ibid., 38, fol. 540.

(5) R. A. 40, fol. 439-440.

(6) R. A. 24, fol. 512.

(7) R. A. 80, fol. 72.

(8) R. A. 33, fol. 8^e.

M^r GÉRAUD DE FERRIÈRES, est cité comme témoin, à cause de sa science du droit (*jurisperito*), dans l'acte d'accord passé le 3 décembre 1316, à Avignon, entre l'abbé de Beaulieu (diocèse de Limoges), et Hugues seigneur de Castelnaud-Bretenoux (diocèse de Cahors), pour le règlement des limites de leurs seigneuries respectives. [Reg. Aven., Tome 66, f° 12] (1). Rien n'empêche de croire que ses relations avec Jean XXII et sa famille ont contribué à le faire choisir comme témoin de cet acte.

III. — Famille de Goudou.

GUILLAUME DE GOUDOU (de *Godorio* ou de *Goderio*) est un compatriote de Pierre de Ferrières et de Jacques Duèse. Il fut leur compagnon à Naples.

Goudou est le nom d'un château de la commune de Corn (Lot) qui dépendait, comme tout le pays d'alentour, de la famille de Barasc de Béduer. Il est situé sur la rive gauche de la petite rivière du Célé (2), presque en face le château de Roquefort, qui est dans la même commune, mais sur la rive droite. Des réparations faites depuis 1880 lui ont fait perdre son cachet d'antiquité. Il y a aussi une paroisse du nom de Goudou (3), commune de La Bastide-Murat (Lot), où se trouvait sans doute un château, et d'où peuvent être originaires quelques-uns de ceux que nous nommerons plus bas; mais le vice-chancelier de Si-

(1) Géraud de Ferrières reçoit bénéfice au dioc. de Rodez en 1323 [R. A. 17, fol. 407].

(2) *Celer*, *Sella*, *Selleris*, toutes les orthographes possibles. — CÉLÉ est le nom officiel de la rivière de Figeac.

(3) En latin, *Godorium*, comme le château de Corn. L'église dépendait du chapitre de Cahors; une partie des terres avait été donnée en 1108 à l'abbaye de Marcellac par Géraud de Gourdon. *Lacoste*, II, 6).

cile, archevêque de Salerne, devait être de la famille de Goudou, vassale et peut-être parente des Barasc de Béduer (1).

En 1218 un GALHARD DE GOUDOU était témoin avec Gérard d'Ebrard dans l'acte d'hommage de Bertrand de Gourdon à Simon de Montfort (2).

En 1250 AYMERIC DE GOUDOU échange avec la prieure de L'Hôpital-Beaulieu, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la métairie de Diège contre Roquefort. Son frère, PIERRE, *clericus de Godorio*, est nommé dans l'acte (3), comme l'approuvant et le louant. Diège est dans les environs de Brengues, également sur le Célé, et l'acquisition de Roquefort en face de Goudou permettait au seigneur de tenir l'étroite vallée ouverte ou fermée à son gré.

Or, Guillaume de Goudou est nommé, en même temps, de Roquefort, dans la confirmation, à Rome, en 1289, de l'acte d'accord conclu entre le roi et les prélats du Portugal (4). De plus Guillaume de Goudou était *prieur de Brengues* (en latin *Berengis*), commune voisine de celle de Corn, prieuré qui fut de Marcillac, et enfin il avait canonicat et prébende en l'église de Cahors (5). C'est plus que

(1) A ce titre nous signalons, à titre de curiosité, parmi les Français ayant rempli à Naples les fonctions de justiciers, le nom d'un Barracius Barraci, qui pouvait bien appartenir à la puissante famille du Quercy. [Durrieu, *Les Archives angevines de Naples*, tome II, tables].

(2) Lacoste, *op. cit.*, II, 190.

(3) Biblioth. Nat. — Doat, tome 123, fol. 190. — Acte sans doute publié par M. Delaville le Roulx, tome III.

(4) *G^{mo} de Godorio de Rupeforti*. — Langlois, *Registres de Nicolas IV*, n° 716.

(5) Voici le fond d'une bulle qui indique à peu près tous ses bénéfices à la date de 1291: « Magistro G^{mo} de Gedario (*sic*) [on peut lire *Gedorio* dans le ms. et dans d'autres lettres: *Goderio*] capellano nostro, canonico ecclesie S. Severini Burdigalensis consideratione bo. me. B. (Bernard Callensis), epi Penestrin., cujus tum legati A. S. cancellarius fuit, confert canonicatum et præbendam in ecclesia S. Severini...

suffisant comme démonstration de son origine quercynoise. Ajoutons cependant, parce que cela nous montre déjà une relation de plus entre ces quercynois réunis à Naples, que Guillaume de Goudou était aussi chanoine et même chantre de l'église de Coïmbre, dont l'évêque quercynois Aymeric d'Ebrard était l'oncle ou le frère, du moins le parent de Guillaume d'Ebrard vice-chancelier de Sicile.

Les nombreux bénéfices accordés à Guillaume de Goudou, l'importance de son rôle, prouvent son mérite. Il dut faire de bonne heure la connaissance de son compatriote et même voisin, Aymeric d'Ebrard, qui donna au prieur de Brengues une des plus hautes dignités de son église de Coïmbre. En 1289, l'évêque l'envoyait avec un autre chanoine du même chapitre, également quercynois, Guillaume de Crégols, porter au pape le texte de la convention qui mettait fin à la longue lutte entre le clergé et les rois du Portugal, et tous deux furent témoins de la confirmation que Nicolas IV fit de cet acte important (1).

Guillaume de Goudou resta en Italie. Peut-être fut-il fait alors chanoine de Palerme, en récompense du rôle qu'il avait joué. En tout cas il se fit remarquer du cardinal Bernard Callensis, ancien évêque d'Osimo (Italie centrale), qui en fit son chancelier dans les missions dont il fut chargé, et un de ses exécuteurs testamentaires (2). Le

apud S. A. vacantes, eumque de illis per annulum suum investit, dispensatque cum eo, ut, dimissa cantoria quam in Colimbriensi eccl. obtinet, eodem canonicatum et præbendam una cum canon. et præb. in Panorminatana ecclesia, prioratu de Berengis, Caturcens. dioc., canonicatum sub expect. præb. in eccl. Caturc., parochialibus ecclesiis... in Tholosana dioc. retinere possit». IIII Kal. Oct. an. 4° (28 septembre 1291). — Langlois, *Nicolas IV*, n° 6191.

(1) Langlois, *Nicolas IV*, n° 716.

(2) *Ibidem*, n° 5668, 7 juillet 1291.

cardinal étant mort (1291), le pape donna à Guillaume de Goudou des marques de sa satisfaction pour les services rendus, en lui conférant l'investiture de quatre églises du diocèse de Toulouse, dont avait joui feu M^e Arnaud Ricard (1), chanoine de Saint-Séverin de Bordeaux, et le même jour, en lui accordant encore ce canonicat avec sa prébende, il lui permettait de garder tous ses autres bénéfices, sauf la dignité de chantre de l'église de Coïmbre où il ne conservait plus que le canonicat et la prébende (2). Les bulles sont adressées à M^e Guillaume de Goudou, « *notre chapelain* ».

Dès la fin d'août 1296 nous trouvons son nom dans les documents de la cour de Naples. Les actes donnés au nom du roi Charles II, qui se trouvait à Brindisi, sont souscrits par lui comme « lieutenant de notre chancelier de Sicile » (3). En réalité son titre officiel est « chancelier de Robert duc de Calabre ». C'est sous ce titre qu'il figure en 1297 comme témoin dans le concile qui se tint dans le verger du monastère de Saint-Pierre *ad Aram*, à Naples (4). C'est sous ce titre qu'il reçoit la plupart des bulles des papes.

Le 3 octobre 1298 Boniface VIII le nomme à l'archevêché de Salerne, refusé par Pierre de Ferrières, qui avait moins d'attaches italiennes que Guillaume de Goudou (5). Mais le chancelier du duc de Calabre était si occupé aux affaires de son maître que le pape dut à plusieurs reprises lui permettre de différer le moment de sa consécration (6);

(1) Ibid., n° 6192. — Ce sont les églises de N.-D. de Cucco avec ses 3 annexes: Saint-Victor, Saint-Georges, Saint-Paul de *Bojanis*.

(2) Ibid., n° 6193.

(3) Cadier, *op. cit.*, p. 250.

(4) Riccio Minieri, *Saggio di codice diplomatico*, II, p. 2.

(5) Reg. Vatican. 49, fol. 97, ep. 396, 5 non. octobre an IV. — Faucon, n° 2789: analyse.

(6) Faucon, n° 2790: 31 octobre 1298; n° 3018: 6 février 1299.

en même temps il l'autorisait à conserver ses bénéfices: églises, prieuré et canonicats (1). Guillaume de Goudou n'avait pas encore trouvé le temps nécessaire plusieurs années après, puisque le 28 novembre 1303, une bulle de Benoît XI, renouvelait l'autorisation de Boniface VIII, pour le délai de la consécration (2). Il est vrai que le 15 janvier 1304 le pape le chargeait de remplacer l'archevêque défunt de Capoue en son office de collecteur dans le royaume de Sicile du décime imposé par Boniface VIII (3); le 18 juin de la même année il le récompensait de ses bons services en lui décernant le pallium. Ne doit-on pas voir une attention de la part du pontife dans le fait d'employer l'intermédiaire d'un compatriote du chancelier de Robert, Aymeric de Valon, pour envoyer cet insigne honorifique à l'évêque de Ravello chargé de le remettre? (4)? La bulle porte: *Guillelmo electo Salernitano*. Cependant Ughelli nous dit qu'il fut consacré en 1303; ce fut plutôt en 1304, sans doute peu avant de recevoir le pallium (5). Le même auteur fixe la mort de l'archevêque de Salerne à l'année 1306. Moins de 15 ans après un autre quercynois, Bertrand de la Tour, montait sur le même siège.

Plusieurs *Pierre de Goudou* se trouvent dans les registres de Jean XXII. La première année, FR. PIERRE DE GOUDOU est cité comme ayant acheté des livres pour la bibliothèque

(1) Reg. Vat. 49, fol. 203 v°. ep. 305, an V: 6 févr. 1299: Un des trois exécuteurs de cette bulle était M^e Bernard de Livernon, chanoine de Cahors.

(2) Reg. Vat. 51, ep. 193. — Grandjean, n° 212.

(3) R. V. 51, ep. 217. — Grandjean, n° 240.

(4) Grandjean, n° 982. — Nous indiquons ici d'autres bulles qui sont dans les mêmes recueils: privilèges ou mandats, Faucon: n° 3070 à 3073.

(5) *Italia sacra*, VII, p. 428. — Ughelli dit bien que Guillaume de Goudou était français, mais c'est tout.

pontificale. Il est dit: *O. B. M. de Carmelo* (1) PIERRE DE GOUDOU, bénéficiaire de la collégiale de l'Isle, au diocèse de Toulouse, est témoin, en 1324, pour un acte passé à Avignon, dans le palais du quercynois Gasbert de Valle (ou de Laval), camerlingue de la Chambre apostolique (2). Il est probable que son titre de Carme ne l'empêcha pas de recevoir des bénéfices, ou plutôt qu'il fit comme bien d'autres religieux du temps, et obtint la permission de quitter l'ordre. Il était en 1325 archidiacre de Montpezat, et chargé de l'administration des biens du chanoine Arnaud de Vilars, compromis dans l'affaire de l'évêque de Cahors Hugues Geraldi (3).

L'année suivante, il était mort et son bénéfice était donné à Pierre Beraldi, qui sera évêque d'Agde, sous Clément VI. La bulle est du 8 mars 1326 (4). Le 15 mars un autre Pierre de Goudou, mais que nous croyons, celui-là, d'une autre famille, reçoit l'église de *Saint-Jean de Goudou*, près *La Bastide-Fortanière*, vacante parce que le titulaire du bénéfice, *Aymeric de Goudou*, a renoncé à la carrière ecclésiastique et s'est marié (5). La même année, sur mandat du pape, AYMERIQUE DE GOUDOU était reçue comme *donate* du monastère de la Daurade de Cahors (6).

Peut-être faut-il rattacher à la famille de l'archevêque de Salerne, en tout cas au Quercy, un GÉRAUD DE GOUDOU, moine de Cluny, qui reçoit de Jean XXII, le 7 décembre 1322, l'expectative d'un gros bénéfice, prieuré ou dignité, à la collation du prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris;

(1) *Introitus et exitus*, Reg. XVI, fol. 90 v°.

(2) Reg. Aven., Clément VI, T. XXX, fol. 453.

(3) *Introitus et Exit.*, XIX, fol. 68.

(4) Reg. Av., Jean. XXII, tome 24, fol. 458.

(5) *Ibid.*, tome 23, fol. 458.

(6) *Ibid.*, tome 24, fol. 148 v°.

mais sûrement il devait en faire partie, ce G^m DE GOUDOU chanoine et prébendier de Coimbre, à qui en 1351 Clément VI donne un canonicat, dans la collégiale du Vigan (Lot) (1).

IV. — *Famille Hebrard de Saint-Sulpice.*

Nous arrivons maintenant au cinquième de ces quercynois qui, par une étrange fortune, firent, à la même époque ou successivement, partie du conseil des Angevins de Naples: GUILLAUME D'HÉBRARD (2), ou, suivant l'orthographe des archives, *Ebrard*, orthographe que nous conserverons dans tout le cours de cet article. Il était du Quercy comme les deux Ferrières, comme Guillaume de Goudou, comme Jacques Duèse. Nous le voyons par les bénéfices qu'il possédait dans ce pays et dans la région et que possédèrent après sa mort des Quercynois comme lui ou même de ses parents. Nous le voyons par la faveur dont jouissent, auprès de Jean XXII, les membres de sa famille, en particulier dans l'église de Coimbre qui put quelque temps paraître une terre familiale et quercynoise.

(1) Reg. Aven., Clément VI, an. 9, tome LIX, fol. 470.

(2) Nous écrivons ainsi pour marquer dès le début sa parenté avec la puissante famille du Quercy de ce nom. Son nom a été assez souvent mal écrit: Ughelli, qui en fait à tort le successeur de Pierre de Ferrières, comme chancelier, l'appelle *Ebroydi*, et M. Martin l'a suivi (*op. et loc. cit.*, p. 569). M. Verlaque rectifie et l'appelle *Ebrardo*, nom que nous n'avons jamais trouvé. Dans tous les documents des archives de Naples que j'ai pu parcourir, et dans Riccio, il est toujours appelé *Ebrardi*; dans les archives du Vatican, on trouve quelquefois *Ebraldi*, concurremment avec *Ebrardi* pour le même personnage. Cette dernière orthographe est à peu près la seule dans les Registres d'Avignon (je ne dis pas dans les *Indices*), l'autre est assez fréquente dans les Tables des Registres du Vatican. Il va sans dire que nous avons négligé tous les Ebrardi qui ne nous ont pas paru *très probablement* être du Quercy.

Les Ebrard ou Hébrard étaient originaires de la petite ville de Cajaro, qui appartenait à l'évêque de Cahors. Leur nom se retrouve très souvent dans les intéressantes archives de cette commune conservées au Dépôt de la Préfecture du Lot. Si l'on en croyait le fantaisiste Guyon de Malleville, dans ses *Esbats* (1), ce serait un Caius Ebrardus qui aurait fondé Cajarc, dont l'étymologie serait *Caji arx*. Le même chroniqueur rattache également à la famille des Ebrard saint Sulpice, archevêque de Bourges. En vertu de cette parenté, Aymeric Ebrard, évêque de Coïmbre, aurait fait peindre richement l'église abbatiale de Bourges qui porte le nom de ce saint personnage. Quoi qu'il en soit de ces origines, les Ebrard furent à partir du XIII^e siècle, et peut-être avant même la grande fortune d'Aymeric, une des plus puissantes familles du Quercy. Nous renvoyons pour leur histoire généalogique au gros ouvrage de M. Bourrousse de Lafore (2). Mais depuis son apparition ce livre a été complété, pour l'époque qui nous intéresse, par M. Etienne Depeyre, dans l'intéressant article: *Les Quercynois en Portugal*, qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* (3). Si nous avons lu plus tôt cet article, sans doute incomplet, mais sérieux et fait en grande partie d'après des documents reçus de l'évêché de Coïmbre, nous aurions eu moins à tâtonner dans nos recherches aux Archives du Vatican.

(1) Publiés dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, puis à part; Cahors, Cirma, 1899. — On trouvera dans le même bulletin divers articles sur la famille Hébrard de Saint-Sulpice. Je signale les tomes XI, 2^e fasc., VI, p. 93; XVI, 1^{er} fasc. et 4^e fasc.; XIV, 4^e fasc.; XXII, 4^e fascicule.

(2) *La maison d'Hébrard*, gr. in-4°, Agen, 1888.

(3) Tome XXII, en 1897, p. 197.

Nous croyons qu'AYMERIC EBRARD, évêque de Coïmbre, a dû commencer la fortune de Guillaume Ebrard et peut-être bien celle de Jacques Duèse. On dit qu'il fut le précepteur de Denys, fils d'Alfonse III, roi de Portugal, et qu'il lui inspira un grand goût pour la poésie. Il occupait cependant un bénéfice en Espagne, non en Portugal, l'archidiaconé de Palencia, lorsqu'il fut appelé par Nicolas III à l'évêché de Coïmbre, le 9 janvier 1279, non sans quelque complication préalable racontée tout au long dans la bulle pontificale (1). Il avait déjà reconstruit, en l'agrandissant, le monastère d'Espagnac, non loin de Saint-Sulpice, ou il était en train de le reconstruire, puisque la même année, évidemment sur sa demande, Nicolas III, mettait ce couvent sous la protection du Saint-Siège (2). L'évêque de Coïmbre dut pourtant être quelque peu imprudent dans l'organisation d'une maison qu'il avait voulu fonder pour cent religieuses, puisque un peu plus tard il fallait unir à ce monastère l'église de Ginouillac (3), et que, cela ne suffisant pas, puisque les pauvres filles étaient, dit-on, obligées d'aller chercher au dehors leur subsistance, l'évêque de Cahors leur donna les revenus de Carayac (4). Enfin le neveu d'Aymeric, Raymond II, réduisit la fondation pour la rendre plus sûre; c'est ce que nous apprend une bulle fort intéressante de Jean XXII (5).

(1) La bulle ne dit pas que le roi de Portugal se soit occupé de cette élection. Denys ne régnait pas encore à cette date. — Voir Jules Gay, *Reg. de Nicolas III*, n° 402.

(2) Collection Doat, 124, fol. 54, octobre 1279.

(3) Langlois, *Nicolas IV*, n° 533. — Ginouillac, hameau de la Commune d'Espédaillac (Lot).

(4) *Gallia*, I, 141.

(5) *Reg. Vatic.* 96, ep. 894.

Nous avons parlé de cette fondation, sur laquelle nous nous proposons de revenir un jour (1), pour faire remarquer seulement que dans les nombreux documents de la collection Doat qui se rapportent à ce monastère, les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux des Goudou et des Ebrard. Nous avons déjà vu en 1218 un GÉRAUD EBRARD témoin, avec un *Galhard de Goudou*, dans un acte d'hommage à Simon de Montfort. Peut-on être surpris maintenant de trouver à la même cour de Naples, à côté d'un Goudou, chanoine de Coïmbre, un Ebrard, de la famille de l'évêque de cette église?

Nous n'avons pas à raconter ici l'épiscopat assez long et fort important d'Aymeric Ebrard à Coïmbre. Il s'entendit fort bien avec son ancien élève et put terminer, comme nous l'avons dit, la longue lutte entre les rois de Portugal et le clergé. On trouvera tous les détails de cette affaire dans le registre de Nicolas IV publié par M. Langlois (2). La convention fut confirmée à Rome le 7 mars 1289 et nous avons vu parmi les témoins Guillaume de Goudou et Guillaume de Crégols, tous deux dignitaires de Coïmbre; le dernier était un parent (3). Aymeric Ebrard était mort avant le mois d'août 1296. A cette date son successeur Pierre Collaso est nommé, transféré d'Evora (4).

Nous n'avons pas trouvé dans nos documents que GUILLAUME EBRARD, le vice-chancelier, ait fait partie de l'église de Coïmbre. Il ne manquait pas d'ailleurs de bénéfices.

(1) Dans une monographie déjà commencée, ou dans notre pouillé. Voir cependant un article de M. Gary, d'après M. Lacabane, dans le *Bulletin Soc. Et. Lot.*, XIV, p. 219.

(2) Collection de l'École française de Rome, en particulier n° 716.

(3) Depyre, *op. cit.*, p. 209: Bertrand de Crégols neveu de Raymond II.

(4) Boniface VIII. Reg. Vat. 47, ep. 361, an II.

Dans la bulle du 26 février 1301, où Boniface VIII lui accorde de pouvoir ajouter à son canonicat de Rodez le premier office vacant, on voit qu'il était déjà sous-chantre d'Albi, et en possession des dîmes de Saint-Martin d'Es-mes (1), au diocèse de Cahors, (dîmes qui seront plus tard données à BERNARD EBRARD, neveu de l'évêque Raymond II), et enfin qu'il avait des portions de dîmes aux églises de Buzet et de *Gimilibus* (?) dans le diocèse de Toulouse (2).

Le premier office vacant à Rodez fut la sacristie, et en effet Guillaume est souvent nommé sacriste de Rodez. Plusieurs bulles de Clément V nous montrent qu'il eut des difficultés au sujet des églises annexées à cet office: Saint-Pierre de Flavinh et Saint-Loup de Johels (3). Un arrangement fut conclu à Marseille entre le sacriste et l'évêque de Rodez le 10 octobre 1309 et ratifié par le pape le 26 février 1311 (4). Ce bénéfice fut, après sa mort, conféré par Clément V à un compatriote de Guillaume, Gaucelin de Jean, neveu de Jacques Duèse (5). Le 28 septembre 1305, il recevait, à la considération du roi de Sicile, un canonicat dans l'église d'Aix, en Provence, et la bulle était adressée pour l'exécution à ses deux compatriotes, (nous pourrions dire ses collègues, puisqu'il faisait partie comme eux du conseil de Charles II), Pierre, archevêque d'Arles, et Jacques, évêque de Fréjus (6). Quelques années plus tard il était archidiacre d'Aix, et le 26 février 1311 recevait sous ce titre la faculté

(1) Dans les environs de Moissac.

(2) Boniface VIII, Reg. Vat. 49, ep. 4. — Ces deux églises dépendaient de Moissac.

(3) Clément V, édit. Bénéd., 7 août 1307, n° 2164; 1311, n° 6658.

(4) Ibid., 22 novembre 1312, n° 8878.

(5) Ibid., n° 851.

(6) Ibid., n° 6654.

de donner une charge de tabellion (1). Une autre bulle du 3 mars de la même année confirmait, à l'occasion de quelques difficultés survenues pour ses dîmes, tous les bénéfices dont nous venons de donner le détail (2). Un titre de plus vient couronner tous ces honneurs. Les diverses bulles qui distribuent ses possessions l'appellent toutes *chapelain du Saint-Siège*; mais nous ne savons à quel moment il fut nommé.

Les documents à Naples ne manquent pas sur lui: nous n'avons pu qu'en parcourir quelques-uns. C'est comme professeur de droit civil, titre sous lequel il est très souvent cité, que Guillaume Ebrard mérita, avec Pierre de Ferrières et Jacques Duèse, de faire partie du conseil de Charles II. C'est comme conseiller et clerc du roi de Sicile que nous le voyons, en 1297, chargé d'une mission importante auprès de Jaime, roi d'Aragon (3); que le 5 février 1301, il fait une enquête au sujet du testament de Jean de Montfort, comte de Squillace, un des personnages les plus importants de la cour angevine (4). En 1302, il est dit dans un acte, juge des appels de la grand'cour du royaume, et lieutenant du chancelier de Sicile, Pierre, évêque de Noyon. C'est en un compte du trésorier où nous voyons que le chancelier recevait 50 onces d'or par mois, et son lieutenant dix (5).

Le 28 juin 1305, il est envoyé, avec deux autres conseillers du roi, comme ambassadeur auprès du nouveau pape, Clément V. Il est dit, dans la lettre de recommandation de Charles II auprès de ses amis, « professeur en droit civil,

(1) Ibid., n° 6656.

(2) Jean XXII, Reg. Av. 6, fol. 681.

(3) Cadier, *op. cit.*, p. 251.

(4) Reg. Ang. 119, fol. 116 v°.

(5) Reg. Ang. 146, fol. 37.

sacriste de Rodez, vice-chancelier du royaume de Sicile» (1). Nous ne savons pas s'il garda ce dernier titre jusqu'à sa mort: les bulles sont simplement adressées au « clerc et familier » du roi Charles II. Il mourut à Naples en septembre 1312 (2), trop tôt pour voir Jacques Duèse couronné de la tiare. Ainsi aucun des compagnons de l'enfant de Cahors ne vécut assez longtemps pour jouir de son triomphe.

Jean XXII ne devait pas oublier les amis de Jacques Duèse. Mais ce qu'il fit pour les Ferrières n'est pas comparable à ce qu'il fit pour les Ebrard, au moins si nous en jugeons par ce que nous apprennent les archives du Vatican. Il faut bien dire aussi qu'Aymeric et Guillaume avaient déjà contribué à ouvrir à leurs parents les voies de la fortune et des honneurs.

Nous ne dirons rien de BERNARD EBRARD, chevalier du Temple de Périgueux, dont il est question dans le Procès publié par Michelet; nous n'avons rien trouvé sur lui (3). Nous ne parlerons pas davantage de *Michel* (ou, d'après d'autres, *Marquès*) *Ebrard de Saint-Sulpice*, que Ciacconius (4) nomme comme un des cardinaux faits par Jean XXII; c'est en vain que nous avons cherché son nom dans les Registres de ce pape.

Aymeric Ebrard avait attiré plusieurs de ses neveux auprès de lui. RAYMOND I^{er} EBRARD est déjà cité en juin 1317, comme doyen de l'église de Coïmbre, dont il paraît qu'il aurait été déjà trésorier (5), et, ce qui prouve sa faveur

(1) Reg. Ang. 143, fol. 72.

(2) Verlaque, *op. cit.* — En tout cas avant novembre 1312. Cf. Reg. Clément V, n° 8878.

(3) Cité par M. Esquieu: *Les templiers de Cahors* (*Bulletin de la Soc. des Et. du Lot*, XXIV, 39).

(4) Ciacconius, Rome, 1677, tome II.

(5) Depeyre, *loc. cit.*, p. 207.

auprès du nouveau pape, il était nonce collecteur en Espagne. Aussi, à cause de cette charge qui le retenait loin de son église, il obtenait l'autorisation de percevoir sans résidence les fruits de ses bénéfices (1). Un de ces bénéfices était le prieuré de Vidallac, au diocèse de Cahors, qui fut donné ensuite à Pierre de Via, petit-neveu du pape (2). Le 26 novembre de l'année suivante, il était fait évêque (3), mais conservait sa charge de nonce, ce qui explique que sa consécration ait été plusieurs fois retardée (4). Cet éloignement n'allait pas sans nombreuses difficultés. Les seigneurs portugais, laïques ou même ecclésiastiques, ne se gênaient pas pour empiéter sur les droits de l'évêque. Aussi le 11 novembre 1319 le pape adressait aux prélats voisins une « lettre conservatoire » en faveur de Raymond (5). Il était chargé avec M^{re} Amiel ou Amel de *Beronia*, chanoine de Tours, et Raymond de Serre ou de *La Serre*, recteur de l'église de Martrin, au diocèse de Rodez, de recueillir les décimes dans les diocèses de Tolède, Léon, Burgos, Oviedo, Compostelle, Orense, Astorga, Carthagène, etc. (6).

C'est sous son administration que la sainte reine du Portugal, Elisabeth d'Aragon, fonda, à Coïmbre, le monastère des Clarisses. Le 16 mai 1324 Jean XXII chargea le *custode* des FF. Mineurs de cette ville de choisir deux de ses frères pour diriger la construction du couvent (7). Il ne fut terminé que sous le second Raymond Ebrard. Le pre-

(1) Reg. Aven. 6, fol. 487.

(2) 4 octobre 1319. Reg. Vat. 70, ep. 94.

(3) Reg. Vat. 69, ep. 621.

(4) Reg. Vat. 69, ep. 1761-1765.

(5) Reg. Vat. 70, ep. 304.

(6) Reg. Vat. 70, ep. 17-24, 816-7-8, etc.; Reg. 111, ep. 226, 238, 267, etc.

(7) Reg. Aven. 19, fol. 437 v°.

mier était mort dans le courant de cette même année, 15 juillet 1324, à Linhavès (M. Depeyre, *loc. cit.*). Sa qualité de collecteur amena quelques complications, à cause des fonds qu'il avait ramassés et dont grosse partie n'avait pas été encore versée à la Chambre apostolique (17 nov. 1324). Le pape réservait les *spolia* de l'évêque de Coïmbre (1), et envoyait pour s'occuper de cette affaire un délégué spécial, dont le nom indique assez une origine méridionale, peut-être quercynoise, Pierre de La Brunie, recteur de Colonges dans le diocèse d'Agén (2).

Jean XXII se réserva aussi la nomination du nouvel évêque de Coïmbre. Ignorants de cette mesure, les chanoines firent l'élection accoutumée, et choisirent entre deux candidats d'origine portugaise, ce qui est très naturel. Les voix se partagèrent entre Egée, doyen de l'église de Lisbonne, qui se désista, et Barnabé, qui accepta, mais que précisément à cette date le pape nommait à l'évêché de Badajoz. Tout s'arrangea enfin. C'était en faveur de RAYMOND II EBRARD que le pape avait fait cette réserve (3). Il l'avait à sa cour d'Avignon, où Raymond était venu porter des sommes qu'il avait été chargé de ramasser pour la Chambre apostolique (4).

Raymond II était le neveu de Raymond I^{er} (5). Il avait été fait chanoine de Coïmbre le 27 juin 1317 (6); le 1^{er} février 1321 il remplaçait comme trésorier Hugues de

(1) Reg. Vat. 111, ep. 311; Reg. 113, ep. 856.

(2) Reg. Vat. 113, ep. 320-323.

(3) 26 avril 1325. Reg. Vat. 78, ep. 1087.

(4) Il est souvent nommé dans les *Introitus et Exitus* comme procureur de Guillaume de Saint-Géry (Reg. 23, fol. 15) ou de son oncle (Reg. 38, fol. 10 v°) ou comme collecteur-administrateur des biens de l'évêché de Cuenza (Reg. 19, fol. 59 v°), etc.

(5) *Introitus et Exitus*, 38, fol. 10 v°. — Voir la généalogie de la maison d'Hébrard.

(6) Reg. Av. 7, fol. 66.

Saint-Géry, devenu doyen (1), et le 3 mai 1323, comme doyen, Aymeric de Crégols qui avait remplacé Hugues de Saint-Géry (2). Il fut sacré à Avignon par son ami et compatriote le cardinal Pierre des Prez de Montpezat, alors du titre de Sainte Pudentienne (3), et fut envoyé à Coïmbre le 13 octobre 1325. Il recevait le 24 avril 1327 divers privilèges, et entre autres se voyait relevé de son serment de faire tous les 3 ans une visite *ad limina* (4). Il devait être absent de son diocèse, et peut-être malade, à cette date, parce que il obtient la faculté de tester (5), le bénéfice de l'indulgence *in articulo mortis* (6); et une lettre *conservatoire* en faveur des biens de son église et des siens propres était adressée aux évêques d'Evora, de Lisbonne et de Cahors (7).

Le 23 août 1333 Raymond d'Ebrard, décédé à Avignon, était remplacé sur le siège de Coïmbre, par Jean des Prez de Montpezat, neveu du cardinal, qui se trouvait être le quatrième évêque quercynois de ce siège lusitanien (8). Celui-ci fut ensuite transféré à Castres.

L'Eglise de Coïmbre eut encore d'autres Ebrard.

AYMERIC I^{er} EBRARD, que M. Depeyre appelle Aymeric Bertrand, frère de Raymond I^{er}, fut fait chanoine de Coïmbre, sans doute sous son oncle Aymeric. Le 21 août 1319, son canonicat et sa prébende étaient donnés à Giscard de S'-Géry,

(1) Reg. Vat. 72, ep. 1030.

(2) Reg. Av. 18, fol. 482. Bulle très importante.

(3) Reg. Av. 25, fol. 179 v°.

(4) Reg. Av. 27, fol. 200 v°.

(5) Ibid., fol. 195.

(6) Ibid., fol. 228.

(7) Ibid., fol. 190 v°.

(8) Reg. Vat. 104, ep. 665.

et son office de trésorier à Hugues de Saint-Géry, frère sans doute du précédent (1). Il était mort à Avignon.

Un autre AYMERIC (II) EBRARD fut chanoine de Coïmbre. C'est sans doute celui que M. Depeyre (*loc. cit.*, p. 208) fait à tort neveu de l'évêque Aymeric. Le 14 novembre 1317, il est recteur de l'église de *Cunhalibus* (Cugnaux) au diocèse de Toulouse, et reçoit une portion de bénéfice dans l'église de *Averio* ou *Araxio* au diocèse de Coïmbre (2). Le 11 novembre 1319, en *considération de son oncle Raymond, évêque*, il est fait chanoine de son église (3). M. Depeyre nous apprend qu'il mourut à Rome au cours de quelque mission en 1322. En tout cas le 10 novembre 1324 son canonicat et sa prébende étaient donnés à un autre fils du Quercy, *Bertrand de Clermont* (des *Clermont-Touchebauf*), déjà chanoine du Vigan, au diocèse de Cahors (4).

GUILLAUME EBRARD, son frère, fut également chanoine de Coïmbre. La bulle qui lui confère ce bénéfice, le 12 mai 1326, nous apprend que ce fut sur la demande des chanoines, en reconnaissance du bien qui avait été fait à leur église par les deux évêques de sa famille Aymeric et Raymond I^{er} (5).

Un neveu de celui-ci et de Raymond II, GALHARD EBRARD, fit partie du même chapitre. Nous ne savons à quelle époque il reçut son titre. Le 5 mars 1333, en *considération de son oncle Raymond II*, qui ne devait pas beaucoup tarder à mourir, il recevait une prébende vacante par la mort de Dominique Dominici, réservée par le souverain pontife.

(1) Reg. Vat. 69, ep. 1342. M. Depeyre donne des renseignements sur lui.

(2) Reg. Vat. 69, ep. 220.

(3) Reg. Vat. 70, ep. 305.

(4) Reg. Av. 22, fol. 143 v°.

(5) Reg. Vat. 81, ep. 235.

Le pape cassait de façon définitive une grâce expectative en vertu de laquelle Galhard avait eu successivement deux prébendes, sans doute moins importantes que celle de Dominique (1).

BERNARD EBRARD ne fut pas chanoine de Coïmbre, du moins il n'est pas nommé comme tel dans les Registres du Vatican. Le 11 février 1321, il succédait dans un canonicat d'Orléans au Quercynois Rigaud d'Assier, ancien prieur de Saint-Médard (2) la Garénie (Lot), devenu évêque de Winchester, en Angleterre. Le 17 janvier 1329, il obtenait une expectative de bénéfice important dans le diocèse de Toulouse (3). Nous le retrouvons plusieurs fois sous Benoît XII, et en particulier le 27 mars 1335 où il est fait chanoine d'Albi; la bulle d'exécution est adressée à l'évêque de Coïmbre, Jean des Prez, successeur, comme nous l'avons dit, de Raymond II Ebrard (4).

ARNAUD EBRARD est le 9 juin 1326 pourvu de l'église *alias* prieuré rural) de Baye, au diocèse de Rennes (5). Son origine ne peut faire aucun doute quand on voit que les trois exécuteurs de la bulle sont tous quercynois: Bernard Stephani ou d'Estèpho, archidiaque de Figeac, Guillaume de Concots, frère de Jacques, archevêque d'Aix, Arnaud de Peyrille dont le frère Bertrand fut chanoine de Coïmbre, tous les trois familiers de la cour d'Avignon. D'ailleurs le 6 avril 1334, il reçoit un bénéfice moins loin-

(1) Reg. Av. 44, fol. 321.

(2) Reg. Vat. 72, ep. 1030.

(3) Reg. Av. 32, fol. 321.

(4) Reg. Vat. 120, ep. 88.

(5) Reg. Av. 25, fol. 19. — Baillé, doyenné de Fougères d'après le pouillé publié par Aurélien de Courson à la suite du *Cartulaire de Redon*, p. 466.

tain, cette fois en Quercy: l'église de Saint-Geniès près Montcuq (1); il est recteur de Caussade sous Innocent VI.

Nous laissons un *Isarn Ebrard* qui est une fois qualifié de clerc du diocèse d'Albi et qui fut, de fait, sous Clément II, chanoine d'Albi; un *Pierre Ebrard* qui mourut prieur de Moret, au diocèse de Saint-Flour (2): nous n'avons pas de données suffisantes pour les rattacher à la famille de Saint-Sulpice.

Dans les livres de Recettes et Dépenses (*Introitus et Exitus*) de la cour de Jean XXII, nous trouvons un certain nombre d'Ebrard. Nous ne sommes pas sûrs qu'ils soient des nôtres, bien que l'un d'eux RAYNAUD EBRARD, damoiseau du pape, occupe une place assez importante comme administrateur des travaux faits à Avignon. *Guillaume Ebrard*, chanoine d'Embrun et de Digne, perçoit par les mains de son frère *Bertrand*, qualifié de citoyen d'Avignon (3), le 9 août 1321, de l'argent qu'il avait avancé pour le compte de la bibliothèque du pape, dont l'évêque de Cahors, Guillaume de Labroue, était administrateur (4). C'est sans doute lui que la généalogie de la maison Hébrard (branche de la Courtade), fait évêque de Digne en 1326. Bien à tort: Guillaume de Sabran occupa ce siège de 1324

(1) Reg. Av. 45, fol. 309.

(2) *Introitus et Exitus*, t. 38, fol. 151, p. 1319-1320. — On le trouve aussi les années suivantes.

(3) *Bertrand* est le nom du neveu de l'évêque de Coïmbre qui continue la lignée directe des Ebrard. — L'on sait que le titre de citoyen d'une ville ne prouvait pas qu'on en fût originaire. — Mais nous trouvons au Vol. 53 des *Int. et Exit.*, GUILLAUME EBRARD, fils et héritier de BERTRAND EBRARD, recevant pour lui et pour son frère une somme de la Chambre Apost. pour le logement fourni à un baron quercynois, de la cour pontificale, Bertrand de Cardaillac (*Int. et Exit.*, 53, fol. 22^{vo}).

(4) Fr. Ehrle, S. J., *Historia biblioth. rom. pontif.*, p. 148.

à 1327 (1); et une bulle du 13 août 1329 réserve un canonicat vacant dans l'église d'Embrun par la mort de Guillaume Ebrard (2).

A Coïmbre, d'autres Quercynois furent bénéficiaires. *Bertrand de Crégols*, d'après M. Depeyre, chanoine de cette église, était neveu de Raymond II (3). Cela nous explique pourquoi le nom de cette famille revient assez souvent dans les archives de Coïmbre. Nous avons vu *Guillaume de Crégols*, contemporain de Guillaume de Goudou et de Guillaume Ebrard. *Aymeric de Crégols*, qui fut trésorier du pape dans la marche d'Ancône, remplaça comme doyen de Coïmbre, *motu proprio*, les deux successeurs de Raymond I^{er} dans cette charge (4). Son canonicat fut donné à Bertrand de Crégols (5) qui fut même, sur la demande de sainte Elisabeth, créé archidiacre de Vouga (6). Il était également chanoine de Palencia, où Aymeric Ebrard avait été archidiacre (7). D'autres membres de la même famille se retrouvent à Coïmbre sous Clément VI et sous Innocent VI: un autre *Guillaume* et un autre *Bertrand*, qui se succèdent comme archidiacres-mages.

Les prédécesseurs d'Aymeric comme doyen (8) avaient été *Guillaume de Saint-Géry*, déjà en 1316 chanoine et prieur de

(1) Eubel, *Hierarchia ecclesiastica*.

(2) Reg. Av. 34, fol. 142. — Mentionnons encore GUILLAUME ET PIERRE EBRARD, cités dans les *Collectori*. XXX, fol. 25, comme chargés de payer à la Chambre apostolique pour le compte de Guillaume de Ballagnier, prieur de Francon, O. Grandm., diocèse de Cahors.

(3) *Loc. cit.*, p. 209. — Crégols est le nom d'une commune entre Cajarc et Cahors.

(4) Reg. Av. 18, fol. 482.

(5) Juin 1322. Reg. Av. 17, fol. 228 v^o.

(6) Décembre 1329. Reg. Av. 35, fol. 212 v^o.

(7) Reg. Av. 10, fol. 290.

(8) Reg. Av. 13, fol. 96.

l'église Saint-Jacques de Coïmbre (1), collecteur en Portugal, puis *Hugues de Saint-Géry* (2), qui avait remplacé Aymeric Ebrard comme trésorier. Lui-même fut remplacé par Raymond II Ebrard. Nous avons déjà nommé *Giscard de Saint-Géry*, recevant la prébende d'Aymeric Ebrard. Nous reviendrons sur cette famille qui habitait les environs de Montcuq.

Citons encore à Coïmbre *Guillaume Othon*, vicaire général du diocèse de Cahors, frère de Gérard ou Géraud Othon, général des Frères Mineurs. Il succéda à Raymond II comme doyen (3). *Guillaume d'Anglars* (4), frère du collecteur Géraud, qui fut évêque d'Agde, *Bertrand de Bédier* (5), de la puissante famille de Barasc, suzeraine de Goudou, *Bertrand de Peyrille* (6), familier du pape, firent aussi partie du chapitre de Coïmbre.

Une famille de Cajarc, peut-être apparentée aux Hébrard, eut également plusieurs de ses membres bénéficiaires dans la même église. *Astruc Perrier*, de *Cajarco*, reçoit le 27 novembre 1329 grâce expectative (7), puis, le 1^{er} novembre 1330 collation de canonicat (8) en l'église de Coïmbre, sur la recommandation de la reine du Portugal et des Algarves (sainte Elisabeth). Le 29 août 1323 *Barthélemy Peyrier* (sic), de *Cajarco*, est fait chanoine de Coïmbre (9), puis il remplace Guillaume de Saint-Géry comme prieur de S^t-Jacques.

(1) Reg. Vat. 64, ep. 1276.

(2) Reg. Av. 18, fol. 482.

(3) Reg. Vat. 81, ep. 235.

(4) 5 septembre 1319. Reg. Av. 12, fol. 146. — La famille d'Anglars posséda Gaillac, près Cajarc.

(5) 15 mars 1331. Reg. Av. 37, fol. 49 v^o.

(6) Janvier 1332. Indult de non-résidence. Reg. Av. 40, fol. 215.

(7) Reg. Av. 36, fol. ?

(8) Reg. Av. 37, fol. ?

(9) Reg. Vat. 77, ep. 1896.

Cette collation qui lui avait été faite par l'évêque Raymond I^{er}, et qui se trouvait irrégulière, fut ratifiée sous Raymond II par le pape le 24 janvier 1331 (1). Une collation de canonicat et prébende dans l'église de S^t-Jacques de Coïmbre est faite le 1^{er} décembre 1330 à Arnaud Bernard de Averso (Vers?), par suite de la mort du titulaire: *Raymond Peyrier* (2). On trouve au temps de Clément VI un procès fort curieux engagé contre l'évêque de Cahors par un membre de cette famille (1347) (3).

Il est temps d'en finir avec ce long paragraphe écrit à propos de Jacques Duèse et qui nous en éloigne.

Nous revenons à lui pour conclure en hasardant une nouvelle conjecture sur ses relations avec les Ebrard. Il nous semble que devenu pape il a beaucoup plus favorisé les Ebrard que les Ferrières. Ne serait-ce pas parce que l'évêque de Coïmbre, Aymeric, aurait protégé davantage ses débuts? Ne serait-ce pas parce qu'ils étaient parents? Le frère de l'évêque *Bertrand I^{er}* avait épousé Guillemette du Puy (4).

Or, presque tous nos historiens locaux admettent la parenté des Duèse avec les Dupuy dont un membre fut, comme abbé de Montauban, si estimé de Clément V et créé par Jean XXII premier évêque du nouveau diocèse. Un neveu du pape, Imbert Dupuy ou Dupuis (suivant le latin *de Podio* ou *de Puteo*) fut cardinal.

Nous ne donnons cette conjecture que pour ce qu'elle vaut, n'ayant pas actuellement, de documents sérieux à l'appui.

(1) Reg. Av. 36, fol. 96.

(2) Reg. Av. 38, fol. 481.

(3) Reg. Av., Clém. VI, XXXIII, fol. 390.

(4) Bourrousse de L., *Maison d'Ébrard*, Branche Saint-Sulpice, n° XV.

Il ressort en tout cas de tout ce que nous avons dit que la carrière de Jacques Duèse, commencée tard pour des causes que nous ignorons, put être plus facile qu'on n'avait cru, et l'on n'a pas besoin du roman de Ferretti de Vicence (1), si étrangement accepté par Bertrand.

Après tous les Quercyinois que nous avons cités comme se trouvant à Naples en même temps que Jacques Duèse, on ne serait pas surpris si nous en ajoutions quelques autres; mais nous n'avons rien que le nom, sans plus, de *Barracius Baraci*, justicier, de *Raymond des Prez (de Pratis)*, vice-amiral, de *Pierre de Cornuz*, docteur ès lois, familier de Charles I^{er}, de *Raymond de Giniac*, des FF. Mineurs, confesseur de Robert duc de Calabre (1309), de *Gérard de Lalo*, secrétaire des Lettres royales, au temps que Jacques Duèse était chancelier (1308); et nous n'avons pas trouvé dans les archives de quoi démontrer que le premier appartint à la famille de Béduer et le second à celle de Montpezat, que celui-ci fût de Cornus sur le Lot, ou plutôt de Cornus près Castelnau, celui-là de l'archiprêtré de Giniac, et que le dernier fût parent des quelques clercs, du nom de Lalo, auxquels Jean XXII donne des bénéfices dans le diocèse de Cahors.

CHAPITRE III^e

Fréjus et Avignon.

I. — Famille de Comarque.

Nous avons vu (page 349) que Jacques Duèse, clerc et conseiller du roi Charles II, avait succédé à Pierre de Ferrières, comme doyen du Puy, puis que, tout de suite après,

(1) Muratori, *Rerum Ital. scriptores*, IX, 1167-69, livre 7^e de l'*Historia* de Ferretti.

il avait été fait évêque de Fréjus. M. le chanoine Albanès a publié la très intéressante bulle de sa promotion, d'après les *Miscellanea* du Vatican (1). Jacques Duèse avait été élu par les chanoines de cette église. Comment le chapitre de Fréjus a-t-il pu songer à lui? Sans doute à cause de la réputation de son savoir, comme l'indique la bulle, mais peut-être Jacques Duèse avait-il été à l'avance désigné aux électeurs par son prédécesseur, BERTRAND COMARQUE (2) (ou de Comarque), dont la bulle nous donne le nom en entier. Comarque, quelquefois écrit en français Coumarque, est le nom d'une famille noble, peut-être originaire de *Comarcha*, forteresse de la commune de Sireuil (Dordogne), mais sûrement domiciliée dans le Quercy, aux XIII^e et XIV^e siècles, et « hommageant » à l'évêque de Cahors. Une damoiselle Galharde de Floiras, veuve de BERTRAND COMARQUE, prête l'hommage le 20 novembre 1301 pour ses terres de Floiras (3) et de Bélaye; noble AMALVIN COMARQUE, « hommage » le 19 mai 1368 pour les terres de Bélaye, Albas, Rouffiac, Pech, et, le 13 octobre 1391, avec la qualité d'héritier d'Arnaud Comarque, pour les mêmes terres et pour les terres de Luzech, La Masse et Castel franc (4).

Or, cet ARNAUD COMARQUE, nous le trouvons parmi les écuyers de Jean XXII, tout le temps de son règne. Il est sur toutes les listes (5). On le trouve même nommé le premier quelquefois. Il fut également un des familiers de

(1) *Gallia christiana novissima*, I, province d'Aix; FRÉJUS, *Instrumenta*, col. 225, n° XXXI.

(2) *Comarci*, toujours, et non de *Comarca*. — On trouve un Hélié de Comarca, abbé de Tourtoirac (Dordogne), cité dans le *Cartulaire d'Uzerche*, publié par M. Champeval (Paris et Tulle, 1901).

(3) Floiras, ch^{se}, commune d'Anglars-J^c (Lot).

(4) Archives du Lot, série G¹.

(5) *Introitus et Exitus*, cf. 16, fol. 25; cf. 130 et 138; cf. 53, fol. 5.

Clément VI (1), qui eut tant d'attaches avec le Quercy. Lacoste nous le montre en 1336 témoin dans un acte d'hommage à l'évêque de Cahors (2). Les Registres du Vatican nous font connaître au moins trois de ses fils: BERNARD, admis au monastère de Moissac (3), GUILLAUME, admis au monastère de Souillac (4) et ARNAUD résignant son canonicat du Vigan (Lot), lequel est donné à HUGUES COMARQUE, sans doute un neveu (5). Nous trouvons également, dans les Registres de Jean XXII, trois autres membres de la même famille: BERTRAND COMARQUE est pourvu le 24 avril 1320 d'un canonicat avec prébende et portion séculière à S'-Astier, au diocèse de Périgueux (6), et le 23 septembre 1327 d'un canonicat en l'église d'Angoulême (7). GUISCARD COMARQUE obtient le même jour l'église de Farguettes, puis celles de La Masse et d'Anglars, l'une à l'autre annexée, toutes trois situées dans son propre pays, le 24 juin 1319 (8); quelques années après il reçoit un bénéfice plus éloigné mais, plus considérable, un canonicat en l'église de Meaux (9) (2 juillet 1326); le 1^{er} décembre 1328 le pape lui donne l'expectative d'un bénéfice au diocèse de Rodez, mais il devra abandonner les paroisses dont il est recteur, sauf Farguettes (10). Enfin GUILLAUME COMARQUE, moine de Clairac, diocèse d'Agen, est transféré le 24 juin 1319 à Cluny, pour

(1) Reg. Av., Clément VI, t. VIII, fol. 376

(2) Lac., *op. cit.*, III, 86.

(3) Reg. Av. 46, fol. 121.

(4) *Ibidem*.

(5) Reg. Clém. VI, *loc. cit.*

(6) Reg. Vat. 70, ep. 709.

(7) Reg. Av. 28, fol. 224 v^o.

(8) Reg. Av. 6, fol. 507; 8, fol. 13.

(9) Reg. Av. 23, fol. 142.

(10) Reg. Av. 32, fol. 317 et 323 v^o.

jouir au diocèse de Saintes d'un bénéfice dépendant de la célèbre abbaye (1).

On voit que nous ne dépassons pas les limites des conjectures permises en pensant que Bertrand Comarque, évêque de Fréjus immédiatement avant Jacques Duèse, pouvait bien être du diocèse de Cahors et avoir indiqué son compatriote, si méritant, aux suffrages de son chapitre. Ce n'est pas un nom tellement commun, le nom de Comarque, et nous comprendrions ainsi plus facilement comment Jean XXII put faire de son compatriote Arnaud Comarque un de ses familiers les plus assidus.

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Albanès (2) pour les détails du pontificat de Bertrand.

II. — Fréjus.

Nous renvoyons également à ce livre, comme aussi au livre de M. l'abbé Verlaque, pour le pontificat de Jacques Duèse à Fréjus, n'ayant rien rencontré de neuf à ce sujet dans nos lectures. Voici pourtant le résumé de ce que dit la *Gallia novissima* (3) : En septembre 1300 on le voit à Sisteron avec l'archevêque d'Embrun comme arbitre entre le Dauphin d'une part, l'évêque, le chapitre et la ville de Gap de l'autre. Le 30 décembre 1301 il obtient de Charles II un diplôme pour la gabelle du sel de Fréjus, dont il partage les profits. Le 26 mai 1302 il est à Aix, où les évêques de la province votent un subside pour le roi. Le 23 janvier 1303 il y est

(1) Reg. Vat. 69, ep. 1529.

(2) *Gallia novissima*, I, col. 357-8-9.

(3) Nous ajoutons à cette analyse quelques indications glanées au hasard dans les Registres de Clément V ou prises directement dans les Registres angevins de Naples.

encore pour interroger la princesse Béatrix au sujet de sa vocation religieuse. Le 28 janvier il fait entrer dans son chapitre de Fréjus deux de ses neveux, *Arnaud de Via*, comme archidiaque, et *Jacques de Via*, comme préchantre ; le 2 janvier de l'année suivante il préside une réunion des chanoines pour faire reconnaître l'annexion d'une nouvelle paroisse à l'archidiaconé. A la prière de Charles II, le pape lui confère, le 7 août 1307, la faculté de pourvoir certaines personnes présentées par le roi à certains bénéfices, pouvant aller à 200 livres *refortiat.*, dans les diocèses et villes d'Arles, Aix, Embrun, etc. (1), puis dans les cités, églises et provinces de Capoue, Salerne, Bénévent et Bari (2). — Il n'est pas encore chancelier, puisque le 25 janvier 1308 (3), Robert de Calabre, vicaire général pour son père, alors en Provence, donnait encore ce titre à Pierre, archevêque d'Arles ; mais il dut être nommé peu de temps après qu'on eut connaissance de la mort de Pierre de Ferrières. Cette nomination suscita-t-elle des jalousies ou des troubles quelconques ? Nous ne savons. Une lettre de Charles II du 30 septembre 1308, citée par M. Albanès, donne des ordres pour qu'on transfère dans les prisons d'Aix des gens qui ont ourdi un complot contre le chancelier, Jacques, évêque de Fréjus (4). Le 12 février 1309 le roi étant à Naples, où Jacques l'avait accompagné, écrit encore à cet effet à son sénéchal de Provence (5). Il ne tardait pas à mourir ; mais son fils Robert le Sage gardait le chancelier de Charles II. La même année il l'emmenait avec lui à Marseille. Le

(1) *Reg. Clément V*, éd. Bénéd., n° 2165.

(2) *Ibid.*, 2166.

(3) *Reg. Ang.* (Arch. de Nap.) 171, fol. 19.

(4) *Op. cit.*, Instrum. col. 228, n° XXXII.

(5) Verlaque, *op. cit.*, p. 42.

2 juin 1309 l'évêque de Fréjus, chancelier, signe un acte important par lequel Robert déclarait que dans tous les privilèges de dons de terre, il faudrait le *datum* (la signature ou le sceau) du chancelier tout à la fois et du notaire (1).

III. — Avignon.

Mais de plus hautes destinées attendaient le ministre de Robert : Le 18 mars 1310 il était transféré à Avignon (2). Nous ne perdrons pas le temps à discuter l'odieuse invention des historiens, ennemis de sa gloire, qui ont osé dire que le futur pape s'était servi du sceau de son maître pour fabriquer au nom de Robert une demande de l'évêché d'Avignon en sa faveur. Ce qui nous confond, c'est que M. Bertrand ait accepté une calomnie aussi invraisemblable et qu'il ait essayé non de l'excuser mais de l'expliquer. Il suffit de la connaître pour la rejeter ; on n'a pas eu de peine d'ailleurs à la réfuter.

Clément V témoigna à Jacques Duèse une estime que justifiaient ses talents (3). On sait le rôle qu'il joua au concile de Vienne (1311) et la conclusion de son mémoire sur les Templiers. Il dit que le pape avait le pouvoir de prononcer la suppression de cet Ordre bien que la culpabilité n'en fût pas complètement prouvée. Plus tard il se

(1) Reg. Ang. 179, fol. 212. — Les Registres angevins nous font connaître qu'il avait le même traitement que Pierre de Ferrières (50 onces par mois). Cf. 1308^a, fol. 2 v^o et n^o 84, fol. 73 v^o.

(2) Reg. Clém. V, n^o 5426.

(3) Le 29 août 1310 le pape l'envoyait à la cour de France traiter « de certaines affaires délicates » ayant trait évidemment aux affaires des Templiers et de Boniface VIII (Lettre aux prélats pour le recommander lui et ses compagnons. *Reg. Clément V*, éd. Bénédict., n^o 6334).

montrera très complaisant pour ses anciens membres. Il fit également un mémoire sur le pape Boniface dont il prit la défense plus nettement. En récompense de ses services, Clément V le créa cardinal en 1312 et lui donna tout de suite un des premiers titres, l'évêché suburbicaire de Porto, qui ne s'accordait d'ordinaire qu'au vice-doyen du Sacré Collège (1).

Le 7 août 1316 il était élu pape et le 5 septembre couronné. Parvenu au faite de la puissance, il allait pouvoir témoigner son affection à son cher Quercy. Nous avons vu ce qu'il avait fait pour certaines familles auxquelles peut-être il devait de la reconnaissance. Nous allons voir ce qu'il fit pour ses parents, ses amis, et de simples compatriotes (2).

(A suivre)

EDMOND ALBE.

(1) Albanès, *op. et loc. cit.* — Verlaque, *op. cit.*, pp. 45 et suiv.

(2) Cet article était sous presse quand nous avons trouvé dans les *Miscellanea Instrumentorum* des Archives du Vatican 1^o qu'HÉLIE DE FERRIÈRES, le dominicain, était en 1320, le prieur du couvent de Cahors (Cassette XIII, n^o 3) 2^o que RAYNAUD EBRARD, préposé aux travaux, était un damoiseau du diocèse de Cahors (Cassette XV, n^o 21).